



Anael Finance Ws

Provisions pour dépréciation clients

Documentation

© Copyright 2013 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance Ws V4R5

Auteur : Claudie ENEZ

Date de publication : 10 octobre 2013

Code du document : Provisions pour dépréciation des clients douteux

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	6
Pré-requis	6
Organisation.....	6
Sigles	6
Documents liés	7
Historique du document.....	7
Contacter Infor	7
Chapitre 1 Généralités.....	9
Menu	9
Objet.....	10
Principe général.....	11
Constatation du caractère douteux de la créance	11
Détermination de la provision pour dépréciation.....	11
Gestion des codes risques	13
Comptabilisation de la provision.....	13
Chapitre 2 Paramétrage.....	15
Les codes risques	15
Les risques tiers.....	16
Les comptes automatiques.....	17
Règle de calcul des provisions	20
Règle de calcul des provisions.....	21
Règle par société.....	26
Bouton « Provisions Risques »	29
Bouton « Clients douteux »	31

Bouton « Comptes à reprendre »	33
Exemples de paramétrage de règles de calcul	35
Chapitre 3 Description des tables	42
Demandes de provisions en cours FMPRVDCENC	42
Provisions clients Global FMPRVDC	44
Justificatif des provisions par jour/retard FMPRVDCR	51
Chapitre 4 Traitement des provisions	61
Calcul des provisions pour dépréciation.....	61
Critères de sélection.....	62
Contrôles de zones.....	63
Méthodologie d'extraction des enregistrements:	66
Extraction des clients douteux	67
Extraction des provisions à reprendre	69
Edition de l'état justificatif des écritures extraites	70
Edition de l'état justificatif des provisions en retard	73
Modification des provisions	75
Comptabilisation des provisions	83
Chapitre 5 Intégration des écritures	87
Chapitre 6 Exemples de calculs de provisions	89

À propos de ce manuel

Cette documentation aborde les fonctionnalités relatives à la gestion des « **Provisions pour dépréciation des comptes clients** ».

Ce traitement consiste à calculer les provisions pour dépréciation des comptes de tiers, ou des comptes groupe, à rechercher sur l'année précédente les dotations déjà constatées sur les tiers, puis à comptabiliser les écritures de dotation ou de reprise de provisions sur les tiers dans le fichier des écritures interfacées FMINTEGRATION.

Les provisions pour dépréciation des comptes clients peuvent être calculées à partir d'une règle de calcul générale appliquée sur les tiers sélectionnés, ou à partir d'une règle par code risque (si la gestion par code risque est activée).

Les codes risques associés aux clients douteux permettent ainsi de classer les tiers en fonction des risques financiers encourus par l'entreprise.

Si la gestion des provisions est gérée en fonction du retard des créances douteuses, un fichier dédié permet de mettre en évidence les montants TTC, montants HT, les assurances, les franchises, le montant garanti ainsi que les provisions à comptabiliser en fonction de l'ancienneté des créances, ou au prorata des créances.

Ce traitement est disponible en **version V4R5** d'Anael Finance Ws.

Public concerné

Les clients utilisateurs d'Anael Finance WS :

- Responsables de service
- Comptables

Périmètre du document

Pré-requis

Le module des « Provisions pour dépréciation des comptes clients » est verrouillé par clé d'accès.
Le numéro de module est le 28.

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

Sigles

Sigle	Signification

Documents liés

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Septembre 2013	Claudie ENEZ	Création du document

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Menu

Menu

Gérer

Provisions pour dépréciation des comptes clients

Paramètres

Codes risques

Règle de calcul générale

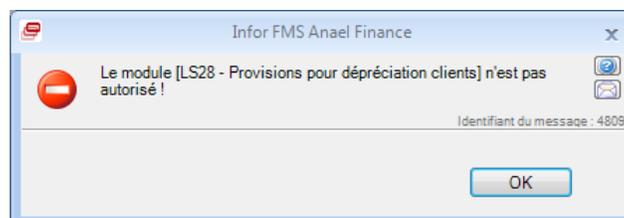
Traitement

Calcul des provisions pour dépréciation clients

Modification des provisions pour dépréciation clients

Comptabilisation des provisions pour dépréciation clients

Si le module n'est pas activé dans la clé de licence, un message bloquant s'affiche :



Objet

Cette documentation a pour objectif de mettre en évidence les fonctionnalités relatives aux « Provisions pour dépréciation des comptes clients ».

Ce traitement consiste à calculer les provisions pour dépréciation des clients groupe ou hors groupe sur l'année en cours, puis à comptabiliser les dotations et/ou les reprises de provisions par tiers, selon des règles de calcul définies par société, ou par code risque tiers.

Les différentes étapes du traitement sont les suivantes :

- Définir le paramétrage de la règle de calcul des provisions pour dépréciation des comptes clients. Les règles de calcul peuvent être définies par société, ou par code risque ou les deux.
- Extraire les mouvements sur les comptes clients douteux, puis calculer les provisions de l'exercice en cours. Le montant de la provision peut être modifié manuellement par l'utilisateur.
- Pour chaque tiers, rechercher la provision constatée sur N-1.
- Editer un état comparatif entre les provisions N et N-1 afin de déterminer la variation de la provision qui entrainera une dotation aux provisions, ou une reprise de provision.
- Générer les écritures de dotations aux provisions, ou de reprises de provision dans la table FMINTEGRATION

Le traitement s'effectue en trois étapes principales :

- Calcul des provisions : il alimente plusieurs fichiers :
 - Une table des demandes de provisions en cours (FMPRVDCENC)
 - Une table des provisions en global par poste (FMPRVDC),
 - Une table des justificatifs des provisions par jour de retard (FMPRVDCR) (uniquement si les provisions sont gérées en fonction du retard des créances douteuses).
- Modification des provisions : possibilité de modifier la provision calculée sur N, de supprimer des clients douteux dans le traitement.
- Comptabilisation des dotations aux provisions, et des reprises de provisions lors du traitement définitif.

Seules les écritures **comptables** sont prises en compte dans ce traitement.

Pré requis :

Pour le bon fonctionnement du module, il est impératif que les comptes clients, clients douteux (416* ou équivalent) et provisions pour dépréciation des clients (49* ou équivalent) soient sous-comptés avec le même code auxiliaire (même CTYPTIERS).

Principe général

Constatation du caractère douteux de la créance

Lorsque le caractère « douteux » d'une créance est constaté, la créance doit être transférée au compte 416 « Clients douteux et litigieux » pour son montant total, Tva comprise.

Si une perte probable apparaît sur la créance douteuse, une provision pour dépréciation est constatée en comptabilité. Les provisions pour dépréciation des comptes clients sont comptabilisées en monnaie société, et pour le montant société de la créance.

Rappelons que le « transfert de compte à compte » permet de transférer les écritures comptables sur un compte général 416xxx, sous certaines conditions fonctionnelles.

Détermination de la provision pour dépréciation

Détermination de la base de provision :

Le risque de perte est limité au montant hors TVA de la créance. Rappelons que les écritures non soldées extraites sur le compte général 416xxx sont des montants TTC, les créances doivent être recalculées en HT à partir d'un taux moyen de TVA.

La provision ne peut pas être calculée sur la partie couverte par une assurance.

L'assurance ne garantissant en général qu'entre 50 et 80 % du crédit maximum autorisé dans le contrat, un taux de garantie est donc appliqué pour calculer le montant réellement garanti à déduire de la base de calcul de la provision.

Lorsque le risque client est garanti par une assurance, une franchise est appliquée, son montant est alors déduit du montant garanti.

Le solde HT du tiers est supérieur à l'assurance du tiers :

Pour déterminer le montant garanti, le taux de garantie s'applique au montant de l'assurance.

<i>Solde HT client douteux :</i>	<i>150 000 EUR</i>
<i>Crédit accordé/assurance</i>	<i>100 000 EUR dans FPENCOURS</i>
<i>Taux de Garantie :</i>	<i>80%</i>
<i>Montant garanti :</i>	<i>100 000 x 80 % = 80 000 EUR</i>
<i>Base de provision =</i>	<i>150 000 – 80 000 EUR = 70 000 EUR</i>

Le solde HT du tiers est inférieur à l'assurance du tiers :

Si la créance est inférieure à la limite de crédit, l'organisme de crédit ne couvrira qu'un pourcentage de la créance HT et non pas de la limite de crédit.

Pour déterminer le montant garanti, le taux de garantie s'applique au solde HT du tiers.

<i>Solde HT client douteux :</i>	60 000 EUR
<i>Crédit accordé/assurance</i>	100 000 EUR dans FPENCOURS
<i>Taux de Garantie :</i>	80%
<i>Montant garanti :</i>	$60\,000 \times 80\% = 48\,000\text{ EUR}$
Base de provision =	$60\,000 - 48\,000\text{ EUR} = 12\,000\text{ EUR}$

Solde HT du tiers inférieur à l'assurance du tiers, avec une franchise :

<i>Solde HT client douteux :</i>	60 000 EUR
<i>Crédit accordé/assurance</i>	100 000 EUR dans FPENCOURS
<i>Montant franchise</i>	500 EUR
<i>Taux de Garantie :</i>	80%
<i>Montant garanti :</i>	$60\,000 \times 80\% = 48\,000\text{ EUR} - 500\text{ EUR} = 47\,500\text{ EUR}$
Base de provision =	$60\,000 - 47\,500\text{ EUR} = 12\,500\text{ EUR}$

Détermination du montant de la provision

La provision se calcule en appliquant un taux de provision (estimation forfaitaire calculée par l'entreprise) sur la base de provision c'est-à-dire « solde HT- montant garanti ».

La détermination du montant de la provision peut être calculée de deux manières. Ces deux modes de calcul sont subordonnés au paramétrage de la règle de calcul générale.

- Un taux fixe est appliqué à l'ensemble des créances douteuses d'un tiers ou d'un ensemble de tiers. Ce taux de provision fixe est défini dans la règle par société, ou règle par code risque (si gestion par code risque activée).
- ou
- Un taux variable est appliqué aux créances des tiers en fonction de l'antériorité de la créance douteuse. Ces taux variables de provision sont définis dans la règle par société, ou règle par code risque (si gestion par code risque activée). Ce principe est activé si les provisions sont calculées en fonction du nombre de jours de retard dans la règle de calcul générale. On définit donc un taux de provision distincts pour les

dettes à 30 jours = 70 %

dettes à 60 jours = 72 %

dettes à 90 jours =, 75%

dettes à 120 jours = 78 %

etc....

Gestion des codes risques

Dans le module de Provisions pour dépréciation des comptes clients, la gestion des codes risques est facultative.

La règle de calcul générale permet de définir un taux de provision fixe pour tous les tiers sélectionnés, ou un taux de provision par code risque afin de gérer les exceptions.

Ces codes risques sont associés aux tiers dans le fichier « Risques Tiers » (FPENCOURS) permettant ainsi de définir une typologie de clients c'est-à-dire identifier un groupe de clients à risques (Dépôt de bilan, risque marché, etc...). Toutefois, un code risque par client douteux peut être défini également afin de déterminer leur taux de provision respectif.

A chaque code risque, sont rattachés un taux moyen de TVA, un taux de garantie, et un taux de provision (ou plusieurs si géré le calcul est fonction du nombre de jours de retard de la créance).

Les règles de calcul au niveau société, ou par code risque constituent l'élément déclencheur des calculs des provisions pour dépréciation des comptes clients.

Comptabilisation de la provision

La comptabilisation des provisions repose sur les principes suivants :

Tant que la créance n'est pas soldée sur le tiers (mouvements existants dans le compte auxiliaisé 416xxxx), c'est la variation entre la provision calculée à la fin de l'exercice en cours (ou fin de période, si traitement mensuel) et celle enregistrée sur le tiers à fin N-1, qui est comptabilisée.

Seules les variations constatées entre le solde du compte clients douteux 416xxx de l'année N, et les provisions enregistrées sur N-1 peuvent faire l'objet d'une comptabilisation (dotations aux provisions ou reprise de provision).

Lors de la génération des écritures de provisions dans FMINTEGRATION, le traitement recherche les comptes généraux à comptabiliser dans les comptes automatiques. En effet, les types de comptes utilisés sont les suivants :

25 : Compte de Provision pour dépréciation des comptes clients (491xxx)

26 : Compte de Provision pour dépréciation des comptes clients groupe (495xxx)

27 : Dotation aux provisions : 68174x

28 : Reprise de provision : 78171x

Les augmentations de provision sont enregistrées en dotation aux provisions

- Compte 681xxx au débit
- Compte 49xxxx au crédit

Les diminutions de provision sont enregistrées en reprise de provisions

- Compte 49xxxx au débit
- Compte 781xxx au crédit

Les écritures de provisions sont comptabilisées sur des journaux d'OD à extourne automatique en cours d'exercice. Concernant la dernière période de l'exercice, seuls les journaux d'OD sans extourne sont autorisés en comptabilisation des provisions.

Exemples

Tiers	PROV débit Exercice N CG 49xxxx	Provision calculée sur N	Dotation PROV CG 68174x	Reprise PROV CG 78171x
C001	0	6000	6000	
C002	1000	4000	3000	
C003	10000	7000		3000
C004	12500	0		12500
C005	500	500		0

Pour effectuer l'analyse par tiers des écritures non soldées à fin d'exercice, le traitement identifie :

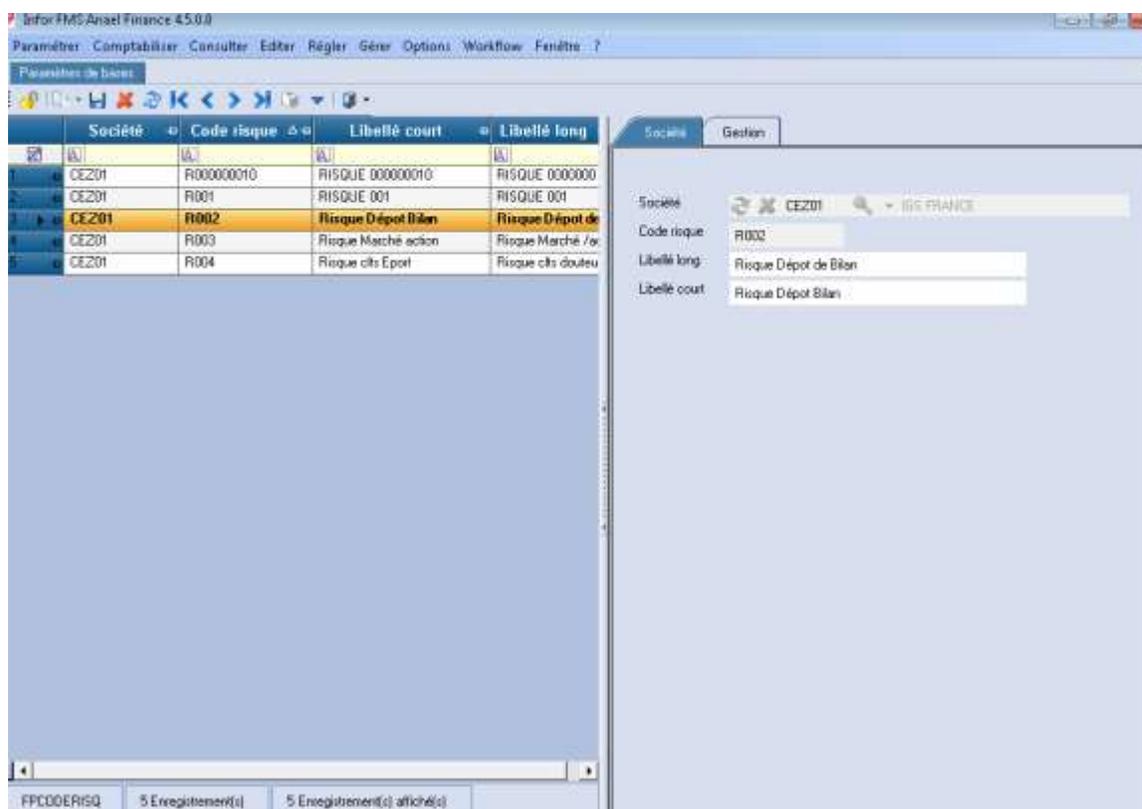
- **Les clients douteux** à partir de leurs comptes auxiliaires paramétrés dans la table « Clients douteux » (416xxx) de la règle de calcul générale. Il existe deux types de comptes auxiliaires :
 - Clients groupe
 - Clients hors groupe
- **Les comptes de provisions pour dépréciation des comptes clients** à partir de leurs comptes auxiliaires paramétrés dans la table « Comptes à reprendre » (49xxxx) de la règle de calcul générale. Il existe deux types de comptes auxiliaires :
 - Collectif groupe
 - Collectif hors groupe

Les codes risques

Les codes risques sont créés sur 10 caractères alphanumériques. Ces codes risques sont affectés sur les tiers (dans le fichier « Risque Tiers » - FPENCOURS) présentant un risque financier pour l'entreprise (présence d'écritures non soldées sur le 461xxx).

Si les provisions pour dépréciation des comptes clients sont gérées par code risque, alors le traitement recherche le code risque de chaque tiers sélectionné, puis extrait leurs taux respectifs afin de déterminer la provision de l'année N.

Les codes risques se présentent comme suit :



Les risques tiers

Un code risque peut être paramétré sur les tiers dans le fichier « Risques tiers » (FPENCOURS qui est une table secondaire de la table des tiers FPTIERS).

Rappelons que ce fichier « Risques Tiers » permet de définir le montant de la limite de crédit accordé, ainsi que les montants d'assurance. Une date de validité est renseignée sur l'assurance, ce qui permet ainsi de la prendre en compte ou pas dans le calcul des provisions.

Si renseigné, le code risque doit exister dans le fichier des codes risques.

Le fichier « Risque tiers » se présente comme suit :

The screenshot shows the 'Risques tiers' form in the software. The form is titled 'Risques tiers' and has a 'Gestion' button. The form contains the following fields:

- Société: CEZ01
- Auxiliaire: C
- Tiers: CB40
- Crédit accordé: 1 000.000
- Date d'accord: [dropdown]
- Numéro d'assurance: 40001
- Assurance temporaire 1: 1 200.000, Date début assurance 1: 31/12/2012, Date fin assurance 1: 31/12/2012
- Assurance temporaire 2: 5 200.000, Date début assurance 2: 31/01/2013, Date fin assurance 2: 31/12/2013
- Assurance temporaire 3: 5 000, Date début assurance 3: [dropdown], Date fin assurance 3: [dropdown]
- Montant de l'encours: [dropdown]
- Code risque: [dropdown with 'RISQ' and 'RISQUE 002' options]

Rappel :

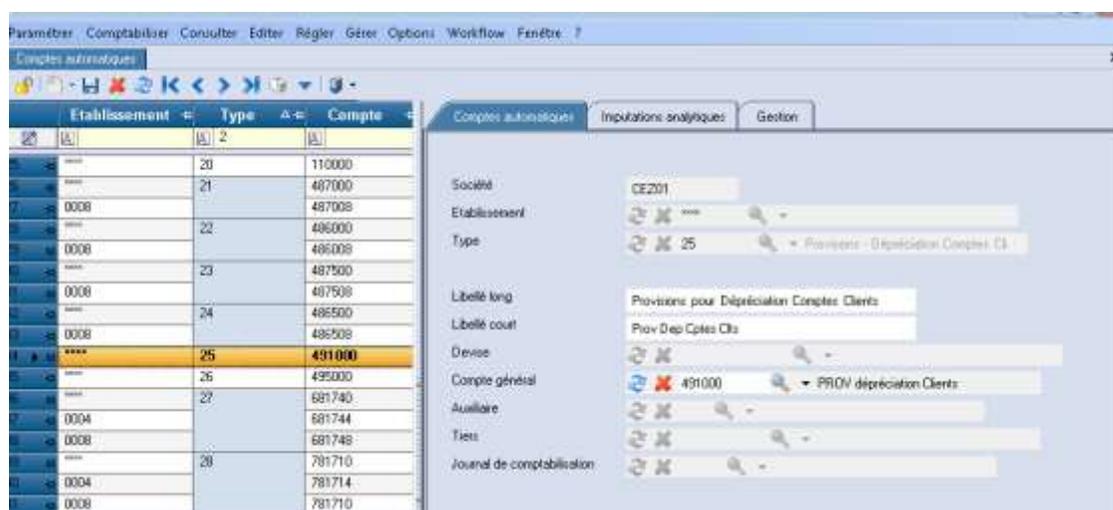
La « gestion par code risque » est facultative dans le traitement des « Provisions pour dépréciation des comptes clients ».

Les comptes automatiques

Afin de mener à bien le traitement des provisions pour dépréciation des clients douteux, les comptes automatiques doivent être paramétrés sur les différents types suivants :

- Type 25 : Provision dépréciation Compte Clients
- Type 26 : Provision dépréciation Compte Clients Groupe
- Type 27 : Dotation aux provisions dépréciation des clients
- Type 28 : Reprise des provisions dépréciation des clients

L'écran de saisie des comptes automatiques se présente comme suit



Pour les types 25 (Provision dépréciation Comptes clients) et 26 (Provision dépréciation Comptes Groupe) :

- le compte général doit être auxiliairisé,
- l'auxiliaire est grisé et non renseigné. En effet, la comptabilisation des provisions reconduit à l'identique le code auxiliaire du tiers sélectionné dans l'écriture de provision.
- Le tiers est grisé et non renseigné. En effet, la comptabilisation des provisions reconduit à l'identique le tiers sélectionné dans l'écriture de provision.

Pour le type 27, un compte de dotation aux provisions doit être paramétré.

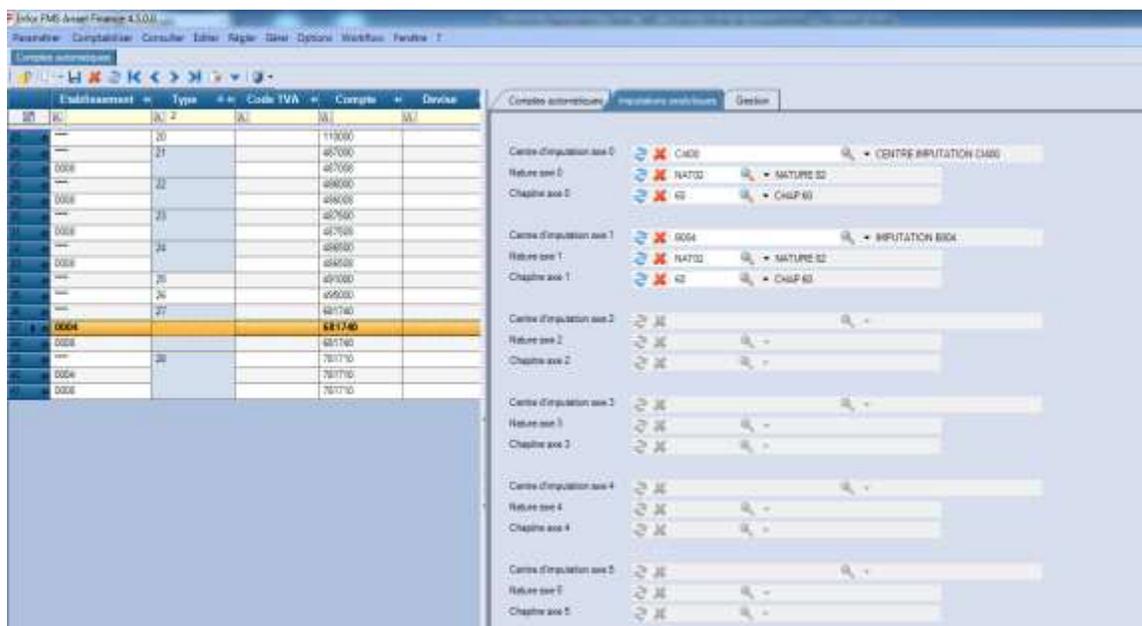
Pour le type 28, un compte de reprise de provision doit être paramétré.

Pour ces 4 types de comptes référencés ci-dessus, il faut créer au moins un enregistrement sur l'établissement « **** » correspondant au niveau société. Toutefois, il est possible de paramétrer des comptes automatiques par établissement, si les provisions pour dépréciation des clients douteux sont exploitées par établissement. Dans ce cas précis, la comptabilisation des écritures des provisions pour dépréciation recherche l'enregistrement associé à l'établissement d'origine, à défaut l'enregistrement associé au code établissement **** (= niveau société).

Le code devise n'est pas accessible sur les types de comptes 25,26,27 et 28.

Les comptes automatiques peuvent être soumis à imputation analytique dans le plan comptable général. Dans ce cas, dans l'onglet « Imputations analytiques » les zones analytiques (Centre d'imputation, nature et chapitre (si géré dans la société)) relatives à chaque axe analytique activé sur le compte deviennent obligatoires.

L'écran de saisie des imputations analytiques se présente comme suit



- Si la zone « Comptes généraux liés à une table de natures » est cochée dans la société, alors un contrôle de cohérence est activé entre le compte automatique et la nature saisie sur l'axe. Seule une nature autorisée sur le compte général peut être validée.
- Si la zone « Comptes généraux liés à une table des natures » n'est pas cochée dans la société, alors toutes les natures respectant la catégorie de nature de l'axe sont autorisées sur le compte automatique.

- Si la zone « Contrôle du CI » est cochée sur la nature, alors un contrôle de cohérence est activé entre la nature et le centre d'imputation. Seul un centre d'imputation autorisé sur la nature peut être validé.
- Si la zone « Contrôle du CI » n'est pas cochée sur la nature, alors tous les centres d'imputations associés à l'axe (via le type de CI) sont autorisés sur la nature.

Lors de la génération des écritures de « provisions pour dépréciation des comptes clients » dans FMINTEGRATION, si les « Imputations analytiques » sont paramétrées dans les comptes automatiques, elles sont reconduites automatiquement sur le mouvement de comptabilité générale correspondant.

Règle de calcul des provisions

La **règle de calcul générale** est décomposée en deux onglets :

- **Règle de calcul des provisions :**

Elle permet de définir les paramètres de base de la règle de calcul nécessaires au calcul des provisions.

- **Règle par société :**

Cet onglet est obligatoire si la règle par société doit être appliquée lors du calcul des provisions. Il permet de mémoriser le taux moyen de TVA, le taux de garantie, la franchise et le taux de provision (voire un taux de provision par colonne par jours de retard) valables pour l'ensemble des tiers sélectionnés, ou des tiers qui n'ont pas de code risque.

Trois tables secondaires doivent être paramétrées sous certaines conditions fonctionnelles :

- **Provisions risques :**

Cette table doit être renseignée uniquement si la « gestion par code risque » est activée dans la règle de calcul générale. Pour chaque code risque, le taux moyen de TVA, le taux de garantie, la franchise et le taux de provision devront être paramétrés.

La présentation de cet onglet est similaire à celle de la règle par société.

- **Clients douteux**

Cette table est obligatoire afin de permettre l'extraction des écritures non soldées à fin de période sur les comptes de clients douteux (416xxx). Il faut donc définir les comptes clients douteux groupe et hors groupe.

- **Comptes à reprendre**

Cette table est obligatoire afin de calculer le solde des provisions comptabilisées sur l'année N-1 sur les comptes de « provision pour dépréciation des comptes clients » (49xxxx).

Il faut donc définir les comptes de provision pour dépréciation des comptes clients groupe et hors groupe.

Règle de calcul des provisions

Elle se présente comme suit :

Inform FMS Anael Finance 4.5.0.0

Paramètres Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre 7

Règle de calcul des provisions

Code Gestion par établissement

PROVISIONS 0

Règle de calcul des provisions Règle par société

Société CE201

Code PROVISIONS

Gestion par établissement

Gestion par code risque Les deux

Garantie

Garantie à déduire Découvert + assurances

Sur assurance 1

Sur assurance 2

Sur assurance 3

Garantie en montant HT

Déduction de la garantie Déduire la garantie au prorata des échéances

Taux

Taux de provision par retard

Colonne 1	30
Colonne 2	60
Colonne 3	90
Colonne 4	120
Colonne 5	150
Colonne 6	0
Col. au-delà	150

FFPRVDCI 1 Enregistrement(s) 1 Enregistrement(s) affiché(s)

Société : zone protégée.

Cette zone est pré-chargée par la société courante.

Gestion par établissement : zone déclarée en case à cocher.

Deux cas de figure se présentent :

Cette zone est accessible uniquement si la société gère les établissements.

- Si cette zone est cochée, alors les provisions sont calculées sur l'établissement d'origine des enregistrements.
- Si cette zone n'est pas cochée, alors les provisions sont calculées sur l'établissement principal de la société.

Important : Si la « gestion par établissement » est cochée, alors la garantie ne pourra pas être déduite dans le calcul des provisions.

Gestion par code risque : zone déclarée en liste déroulante.

Les trois valeurs possibles sont les suivantes :

- **Non (0 dans la table)** : pour tous les tiers sélectionnés qui respectent les critères de sélection, c'est la règle par société qui s'applique dans le calcul des provisions. Aucune « règle par code risque » ne peut être paramétrée dans la table « Provisions risque » dans ce cas.
- **Oui (1 dans la table)** : seuls les tiers qui ont un code risque renseigné dans la table des « Risque tiers » (FPENCOURS) sont pris en compte dans le calcul des provisions. C'est la règle par code risque qui s'applique dans le calcul des provisions.
- **Les deux (2 dans la table)** : Tous les tiers qui respectent les critères de sélection sont pris en compte :
 - o Pour les tiers qui ont un code risque renseigné dans la table des « Risque tiers » (FPENCOURS), c'est la règle de chaque code risque qui s'applique dans le calcul des provisions. Toutefois, si aucune règle n'est définie pour le code risque du tiers dans la table « Provisions risque » de la règle de calcul, alors c'est la règle par société qui s'applique.
 - o Pour les tiers sans code risque, c'est la règle par société qui s'applique dans le calcul des provisions.

Garantie à déduire : zone déclarée en liste déroulante.

L'affichage de cette zone est conditionné. Si la zone « Gestion par établissement » est cochée, alors la garantie à déduire est grisée, et initialisée à 0 (Pas de garantie). Les valeurs possibles sont les suivantes :

- Pas de garantie (0 dans la table)
- Découvert autorisé (1 dans la table)
- Assurances (2 dans la table)
- Découvert + assurances (3 dans la table)

Garantie en montant HT : zone déclarée en case à cocher.

L'affichage de cette zone est conditionné. Si la zone « Garantie à déduire » est à 0 (=Pas de garantie), alors la « garantie en montant HT » est grisée, et non cochée.

Les valeurs possibles sont les suivantes :

Si cette zone est cochée (=1 dans la table), alors la garantie est considérée en HT

Si cette zone n'est pas cochée (=0 dans la table), alors la garantie est considérée en TTC.

Assurance 1 : zone déclarée en case à cocher. L'affichage de cette zone est conditionné.

- Si la zone « Garantie à déduire » est = 0 ou 1 c'est à dire « Pas de garantie » ou « Découvert autorisé. », alors la zone « Assurance 1 » est grisée, et non cochée.
- Si la zone « Garantie à déduire » est = 2 ou 3 c'est-à-dire « Assurances » ou « Découvert + assurances », alors cette zone devient accessible. Deux cas de figure se présentent :
 - Si cette zone est cochée, alors le calcul de provision prend en compte le montant qui est renseigné dans l'assurance 1 du tiers en provenance du fichier « Risque tiers » (table FPENCOURS). Cette assurance doit être valide c'est-à-dire que le montant de l'assurance 1 est pris en compte dans le calcul de provisions si la date du traitement est comprise entre la date de début assurance 1, et date de fin assurance1.
 - Si cette zone n'est pas cochée, alors le calcul des provisions ne tient pas compte du montant de l'assurance 1 en provenance du fichier « Risque » du tiers.

Assurance 2 : zone déclarée en case à cocher. L'affichage de cette zone est conditionné.

- Si la zone « Garantie à déduire » est = 0 ou 1 c'est à dire « Pas de garantie » ou « Découvert autorisé. », alors la zone « Assurance 2 » est grisée, et non cochée.
- Si la zone « Garantie à déduire » est = 2 ou 3 c'est-à-dire « Assurances » ou « Découvert + assurances », cette zone devient accessible. Parmi les zones « assurance 1, 2 ou 3 », une au moins doit être sélectionnée. Deux cas de figure se présentent :
 - Si cette zone est cochée, alors le calcul de provision prend en compte le montant qui est renseigné dans l'assurance 2 du tiers en provenance du fichier « Risque tiers » (table FPENCOURS). Cette assurance doit être valide c'est-à-dire que le montant de l'assurance 2 est pris en compte dans le calcul de provisions si la date du traitement est comprise entre la date de début assurance 2, et date de fin assurance 2.
 - Si cette zone n'est pas cochée, alors le calcul des provisions ne tient pas compte du montant de l'assurance 2 en provenance du fichier « Risque » du tiers.

Assurance 3 : zone déclarée en case à cocher. L'affichage de cette zone est conditionné.

- Si la zone « Garantie à déduire » est = 0 ou 1 c'est à dire « Pas de garantie » ou « Découvert autorisé. », alors la zone « Assurance 3 » est grisée, et non cochée.
- Si la zone « Garantie à déduire » est = 2 ou 3 c'est-à-dire « Assurances » ou « Découvert + assurances », alors cette zone devient accessible. Parmi les zones « assurance 1, 2 ou 3 », une au moins doit être sélectionnée. Deux cas de figure se présentent :

- Si cette zone est cochée, alors le calcul de provision prend en compte le montant qui est renseigné dans l'assurance 3 du tiers en provenance du fichier « Risque tiers » (table FPENCOURS). Cette assurance doit être valide c'est-à-dire que le montant de l'assurance 3 est pris en compte dans le calcul de provisions si la date du traitement est comprise entre la date de début assurance 3, et date de fin assurance 3.
- Si cette zone n'est pas cochée, alors le calcul des provisions ne tient pas compte du montant de l'assurance 3 en provenance du fichier « Risque » du tiers.

Taux de provision par retard créance : zone déclarée en case à cocher.

- Si cette zone n'est pas cochée, alors le traitement calcule les provisions avec le taux de provision global renseigné dans la règle par société, ou dans les règles par code risque.
- Si cette zone est cochée, alors les « colonnes 1 à 7 » sont déprotégées afin de renseigner le nombre de jour de retard à prendre en compte dans l'extraction des créances douteuses. A chaque colonne, un taux de provision doit être impérativement associé dans l'onglet « Règle par société », ainsi que dans la table « Provision Risque » si la gestion par code risque est activée (c'est-à-dire « Gestion par code risque » différente de NON dans la règle de calcul).

Dès que la zone « taux de provision par retard » est cochée, le calcul des provisions alimente le fichier « Justificatif des provisions par jour de retard » (FMPRVDCR).

Règle de déduction de la garantie : zone déclarée en case à cocher. L'affichage de cette zone est conditionné.

- Si la zone « Garantie à déduire » est à 0 (=Pas de garantie), alors cette zone est forcée avec la valeur « Pas de déduction de garantie » (valeur 0 dans la table).
- Si la zone « Garantie à déduire » est différente de 0 et si le « taux de provision par retard créance » est coché, alors les deux valeurs possibles sont les suivantes :
 - Déduire la garantie de l'échéance la plus ancienne à la plus récente
 - Déduire la garantie au prorata des échéances

Ces deux paramètres permettent de calculer la déduction de la garantie en fonction des créances les plus anciennes au plus récentes, ou au prorata des créances ventilées par jours de retard.

Voir les deux méthodes de calcul au Chapitre « Exemples de calculs de provisions.

- Si la zone « Garantie à déduire » est différente de 0 et si le « taux de provision par retard créance » n'est pas coché, alors cette zone n'est pas renseignée.

Colonnes 1 à 7 (= nombre de jours de retard) : L'affichage de ces zones est conditionné. Ces zones sont accessibles uniquement si la zone « Taux de provision par retard » est cochée. Renseigner le nombre de jours de retard qui permettra de ventiler les créances douteuses dans chaque zone.

Renseigner au minimum les colonnes 1 à 6. Le nombre de jours doit être croissant. Le nombre de jours de la colonne 7 est renseigné par le nombre de jours renseigné dans la colonne 6. Il peut toutefois être modifié.

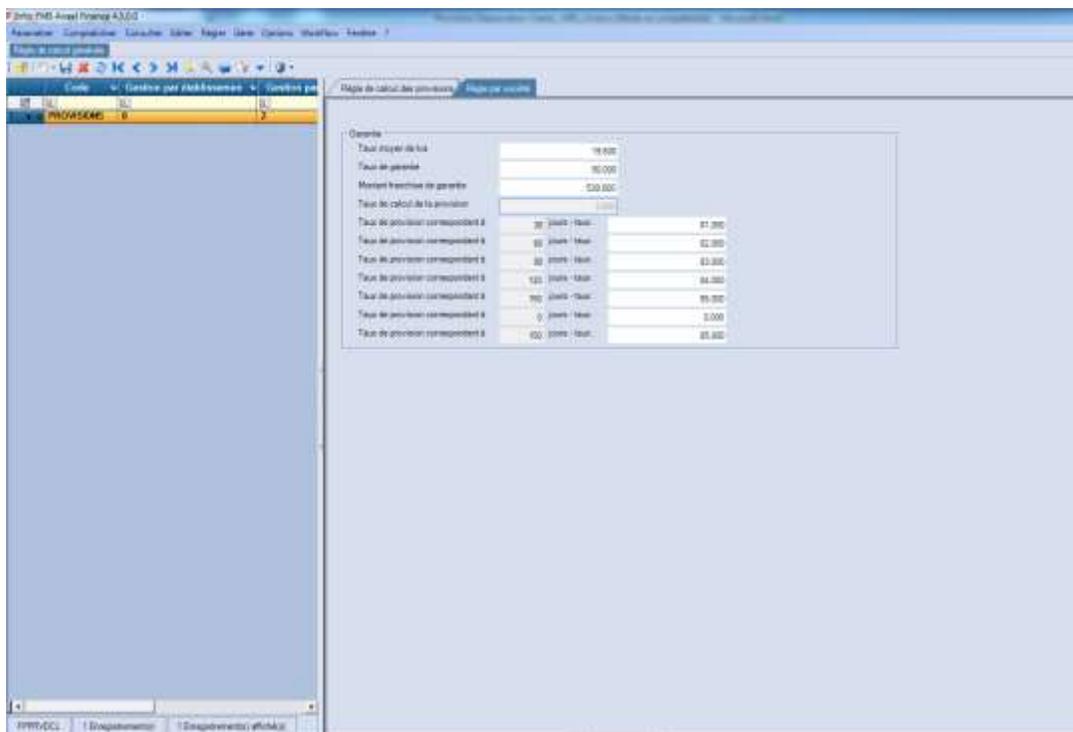
Exemple :

Col 1 = 30 Col 2= 60 Col 3 = 90 Col 4= 120 Col 5 = 150 Col 6= 210 Col7 au-delà = 210

Règle par société

L'affichage de cet onglet est conditionné. Cet onglet « Règle par société » est accessible uniquement si la « Gestion par code risque » de la règle de calcul générale est paramétrée comme suit :

- NON (Zone CRISQ = 0 dans la table FPPRVDCL)
- Les deux (Code CRISQ= 2 dans la table FPPRVDCL)



Taux moyen de TVA : zone obligatoire. Ce taux sert à calculer les soldes Hors Taxes des créances douteuses à partir des soldes TTC des tiers.

Si la « gestion par code risque » est à « NON », alors ce taux moyen de TVA est pris en compte pour calculer les soldes HT sur tous les tiers sélectionnés.

Si la « gestion par code risque » est « Les deux », alors :

- Pour les tiers qui ont un code risque, c'est le taux moyen de TVA de la règle par code risque qui s'applique dans le calcul des soldes HT.

- Pour les tiers sans code risque, c'est le taux moyen de TVA de la règle par société qui s'applique dans le calcul des soldes HT.

Taux de garantie : l'affichage de cette zone est conditionné.

Si la « Garantie à déduire » est à 0 (=Pas de garantie), alors le taux de garantie est grisé et non renseigné.

Si la « Garantie à déduire » est différente de 0, alors le taux de garantie devient obligatoire. Ce taux de garantie sert à calculer le montant garanti des créances douteuses.

- Si la « gestion par code risque » est à « NON », alors c'est le taux de garantie de la règle par société qui est pris en compte pour calculer le montant garanti sur tous les tiers sélectionnés.
- Si la « gestion par code risque » est « Les deux », alors :
 - Pour les tiers qui ont un code risque, c'est le taux de garantie de la règle par code risque qui s'applique dans le calcul du montant garanti.
 - Pour les tiers sans code risque, c'est le taux de garantie de la règle par société qui s'applique dans le calcul du montant garanti.

Montant de la franchise de garantie : l'affichage de cette zone est conditionné.

Si le « taux de garantie » est renseigné, le montant de la franchise peut alors être renseigné. Mais la zone est facultative.

Si le « taux de garantie » n'est pas renseigné, cette zone est grisée et non renseignée.

Taux de calcul provision : L'affichage de cette zone est conditionné.

Si la zone « Taux de provision par retard » est cochée dans la règle de calcul, alors le taux de provision global est grisé et non renseigné. Dans ce cas, Il faut associer les taux de provisions en fonction du nombre de jours de retard dans les colonnes 1 à 7 dans la règle par société.

Si la zone « Taux de provision par retard » n'est pas cochée dans la règle de calcul, alors le taux de provision devient obligatoire.

- Si la « gestion par code risque » est à « NON », alors c'est le taux de provision de la règle par société qui est pris en compte pour calculer le montant de la provision cumulée de l'année en cours.
- Si la « gestion par code risque » est « Les deux », alors :
 - Pour les tiers qui ont un code risque, c'est le taux de provision de la règle par code risque qui s'applique pour calculer le montant de la provision cumulée de l'année en cours.
 - Pour les tiers sans code risque, c'est le taux de provision de la règle par société qui s'applique pour calculer le montant de la provision cumulée de l'année en cours.

Taux de provision selon le nombre de jours de retard dans les colonnes 1 à 7: L'affichage de ces zones est conditionné. Ces zones sont accessibles uniquement si la zone « Taux de provision par retard créance » est cochée. Renseigner les taux de provision correspondant au nombre de jours de retard.

Un taux de provision est obligatoire si le nombre de jours de la colonne est renseigné.

La colonne 7 « au-delà » est renseignée par le taux de provision renseigné dans la colonne 6. Ce taux peut toutefois être modifié.

Exemple :

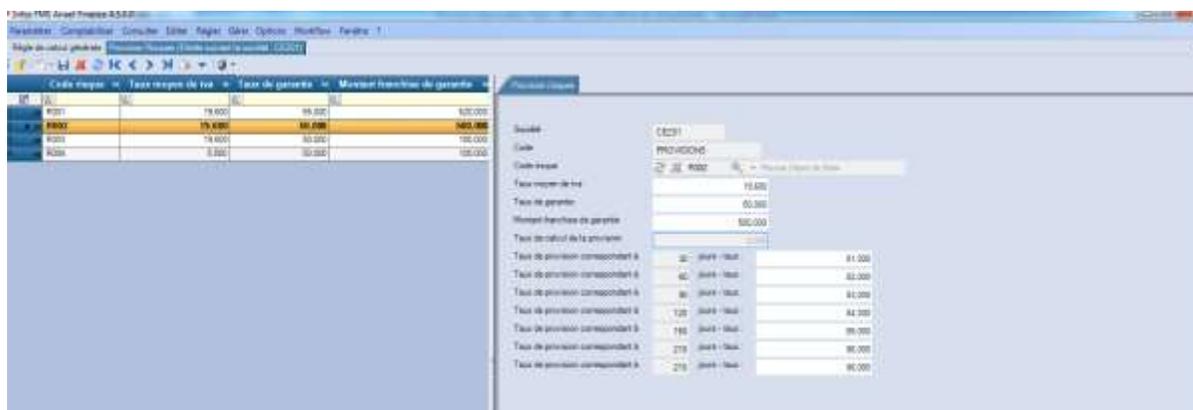
Col 1 (30 j) = 80,000 Col 2 (60j) = 81,000 Col 3 (90j) = 82,000 Col 4 (120j) = 83,000
Col 5 (150j) = 84,000 Col 6 (210j) = 85,000 Col7 (au-delà de 210j) = 85,000

Bouton « Provisions Risques »

Le bouton « Provision risques » est accessible uniquement si la gestion par code risque est :

- **Oui** ou (zone CRISQ = 1 dans la table FPPRVDCL)
- **Les deux** (Zone CRISQ = 2 dans la table FPPRVDCL)

Cette table secondaire est accessible en maintenance de la « Règle de calcul générale » via le bouton « Provisions Risques ». Ces paramètres sont mémorisés dans la table **FPPRVRISQ**. Cette table permet de définir pour chaque code risque, les règles de calcul nécessaires au calcul des provisions.



Société : zone pré-chargée par la société courante. Zone non modifiable.

Code risque : zone obligatoire. La valeur doit exister dans la table des codes risques de la société courante.

Taux moyen de TVA : zone obligatoire. Ce taux sert à calculer les soldes Hors Taxes des créances douteuses à partir des soldes TTC des tiers.

Si la « gestion par code risque » est à « OUI », alors ce taux moyen de TVA est pris en compte pour calculer les soldes HT sur les tiers sélectionnés qui ont ce code risque.

Si la « gestion par code risque » est « Les deux », alors :

- Pour les tiers qui ont ce code risque, c'est ce taux moyen de TVA qui s'applique dans le calcul des soldes HT.
- Pour les tiers sans code risque, c'est le taux moyen de TVA de la règle par société qui s'applique dans le calcul des soldes HT.

Taux de garantie : l'affichage de cette zone est conditionné.

Si la « Garantie à déduire » est à 0 (=Pas de garantie) dans la règle de calcul générale, alors le taux de garantie est grisé et non renseigné dans la règle par code risque.

Si la « Garantie à déduire » est différente de 0 dans la règle de calcul générale, alors le taux de garantie devient obligatoire dans la règle de calcul par code risque. Ce taux de garantie sert à calculer le montant garanti des créances douteuses.

- Si la « gestion par code risque » est à « OUI », alors ce taux de garantie est pris en compte pour calculer le montant garanti sur les tiers sélectionnés qui ont ce code risque.
- Si la « gestion par code risque » est « Les deux », alors :
 - Pour les tiers qui ont ce code risque, c'est ce taux de garantie qui s'applique dans le calcul du montant garanti.
 - Pour les tiers sans code risque, c'est le taux de garantie de la règle par société qui s'applique dans le calcul du montant garanti.

Montant de la franchise de garantie : l'affichage de cette zone est conditionné.

Si le « taux de garantie » est renseigné dans la règle par code risque, le montant de la franchise peut alors être renseigné. Mais la zone est facultative.

Si le « taux de garantie » n'est pas renseigné dans la règle par code risque, cette zone est grisée et non renseignée.

Taux de calcul provision : L'affichage de cette zone est conditionné.

Si la zone « Taux de provision par retard » est cochée dans la règle de calcul générale, alors le taux de provision global est grisé et non renseigné dans la règle par code risque. Dans ce cas, Il faut associer les taux de provisions en fonction du nombre de jours de retard dans les colonnes 1 à 7 dans la règle par code risque.

Si la zone « Taux de provision par retard » n'est pas cochée dans la règle de calcul, alors le taux de provision devient obligatoire dans la règle par code risque.

- Si la « gestion par code risque » est à « OUI », alors ce taux de provision est pris en compte pour calculer la provision cumulée de l'année en cours, sur les tiers sélectionnés qui ont ce code risque.
- Si la « gestion par code risque » est « Les deux », alors :
 - Pour les tiers qui ont ce code risque, c'est ce taux de provision qui s'applique dans le calcul de la provision cumulée de l'année en cours.
 - Pour les tiers sans code risque, c'est le taux de provision de la règle par société qui s'applique dans le calcul de la provision de l'année en cours.

Taux de provision selon le nombre de jours de retard dans les colonnes 1 à 7: L'affichage de ces zones est conditionné. Ces zones sont accessibles uniquement si la zone « Taux de provision par retard créance » est cochée dans la règle de calcul générale. Renseigner les taux de provision correspondant au nombre de jours de retard.

Un taux de provision est obligatoire si le nombre de jours de la colonne est renseigné.

La colonne 7 « au-delà » est renseignée par le taux de provision renseigné dans la colonne 6. Ce taux peut toutefois être modifié.

Exemple :

Col 1 (30 j) = 60,000 Col 2 (60j) = 61,000 Col 3 (90j) = 62,000 Col 4 (120j) = 63,000

Col 5 (150j) = 64,000 Col 6 (210j) = 65,000 Col7 (au-delà de 210j) = 65,000

Bouton « Clients douteux »

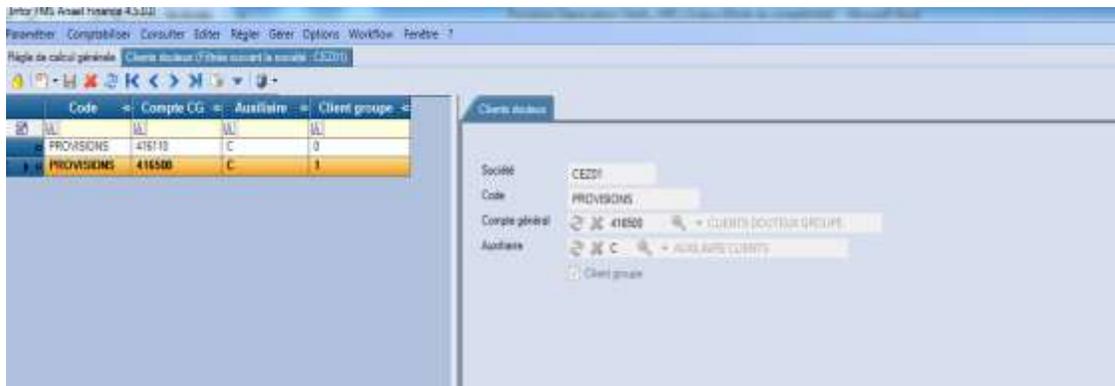
Cette table secondaire est accessible en maintenance de la « Règle de calcul générale » via le bouton « Clients douteux ». Cette table est obligatoire pour mener à bien le calcul des provisions pour dépréciations des clients douteux. Ces paramètres sont mémorisés dans la table **FPPRVDTX**.

Cette table permet de paramétrer les « comptes auxiliaisés » de type clients douteux (416xxx) qui vont permettre d'extraire les écritures non soldées des tiers à fin de période.

Les provisions pour dépréciation doivent faire le distinguo entre les « comptes clients », et les « comptes du groupe et associés ». Cette distinction repose sur la zone « Client groupe » qui permet d'identifier les collectifs dédiés aux « comptes groupe et associés », et ceux dédiés aux « comptes tiers ».

Le traitement extrait les écritures non soldées des tiers à fin de période sur tous les comptes auxiliaisés clients douteux présents dans la table **FPPRVDTX**.

Le paramétrage se présente comme suit :



Société : zone pré-chargée par la société courante. Zone non modifiable.

Code : La valeur provient de la règle de calcul générale ». Zone protégée.

Compte général : zone obligatoire. Ce compte général doit être auxiliairisé dans la table des comptes généraux. Il doit être de racine clients douteux 416xxxx. Plusieurs comptes généraux peuvent être paramétrés dans cette table.

Auxiliaire : zone obligatoire. Ce code auxiliaire doit être associé à une catégorie d'auxiliaire « C ».

Clients groupe : zone déclarée en case à cocher.

Cette zone permet d'identifier les comptes auxiliairisés des « comptes groupe et associés » et, ceux des « comptes clients ».

- Si cette zone est cochée, alors le compte auxiliairisé 416xxx identifie les « comptes du groupe et des associés ». Lors de la comptabilisation des dotations aux provisions (ou reprise de provisions) dans FMINTEGRATION, le traitement va rechercher le compte auxiliairisé « Provision pour dépréciation des comptes groupe et associés » (Exemple : 495xxx) dans le type de compte 26 des comptes automatiques.
- Si cette zone n'est pas cochée, alors le compte auxiliairisé 416xxx identifie les « compte clients ». Lors de la comptabilisation des dotations aux provisions (ou reprise de provisions) dans FMINTEGRATION, le traitement va rechercher le compte auxiliairisé « Provision pour dépréciation des comptes clients » (Exemple : 491xxx) dans le type de compte 25 des comptes automatiques.

Bouton « Comptes à reprendre »

Cette table secondaire est accessible en maintenance de la « Règle de calcul générale » via le bouton « Comptes à reprendre ». Cette table est obligatoire pour mener à bien le calcul des provisions pour dépréciations des clients douteux. Ces paramètres sont mémorisés dans la table **FPPRVREP**.

Cette table permet de paramétrer les comptes de « Provisions pour dépréciation des comptes clients » (491xxx) ou « Provisions pour dépréciation des comptes groupe et associés » (495xxx) qui vont permettre déterminer les provisions des tiers comptabilisées sur l'année N-1.

Les provisions pour dépréciation doivent faire le distinguo entre les « comptes clients », et les « comptes du groupe et associés ». Cette distinction repose sur la zone « Collectif groupe » qui permet d'identifier les collectifs dédiés aux « comptes groupe et associés », et ceux dédiés aux « comptes tiers ».

Le paramétrage se présente comme suit :



Société : zone pré-chargée par la société courante. Zone non modifiable.

Code : La valeur provient de la règle de calcul générale ». Zone protégée.

Compte général : zone obligatoire. Ce compte général doit être auxiliairisé dans la table des comptes généraux. Il correspond aux comptes de « Provisions pour dépréciation des comptes clients » ou « Provisions pour dépréciation des comptes groupe et associés ». Plusieurs comptes généraux peuvent être paramétrés dans cette table.

Collectif groupe : zone déclarée en case à cocher.

Cette zone permet d'identifier les comptes de provisions pour les « comptes groupe et associés » et, ceux des « comptes clients ».

- Si cette zone est cochée, alors elle permet d'identifier les comptes de provisions dédiés aux « comptes groupe et associés ».
- Si cette zone n'est pas cochée, alors elle permet d'identifier les comptes de provisions dédiés aux « comptes clients ».

Remarque :

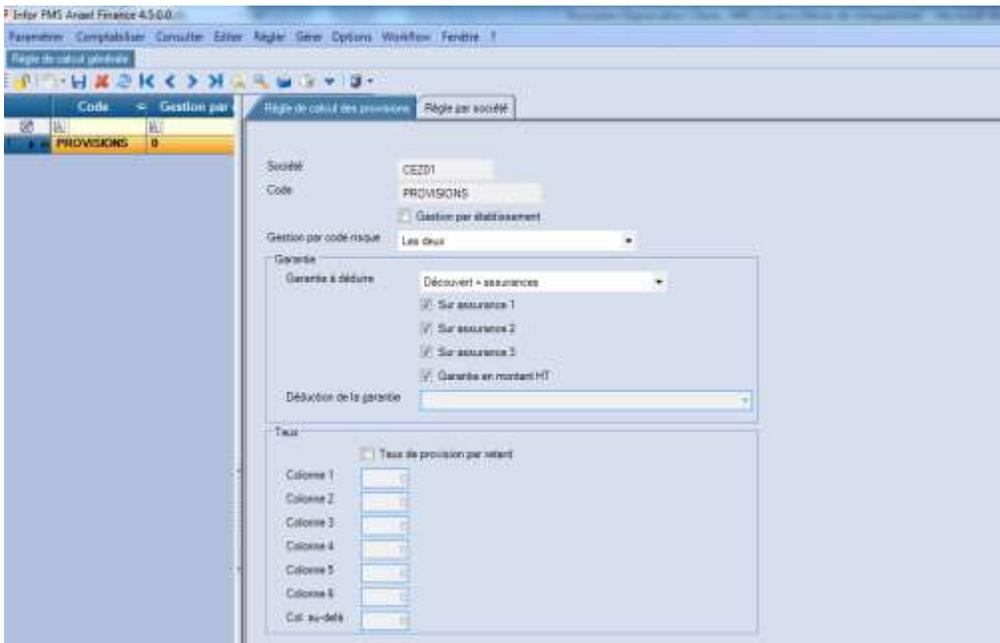
Généralement, les « comptes à reprendre » doivent être identiques aux comptes auxiliaires des types 25 « Provisions pour dépréciation des comptes clients » (491xxx) et 26 « Provisions pour dépréciation des comptes clients groupe » (495xxx) dans la table des comptes automatiques.

Toutefois, la table des « comptes à reprendre » (table FPPRVREP) permet de paramétrer plusieurs comptes à reprendre différents dans le cadre d'une reprise notamment.

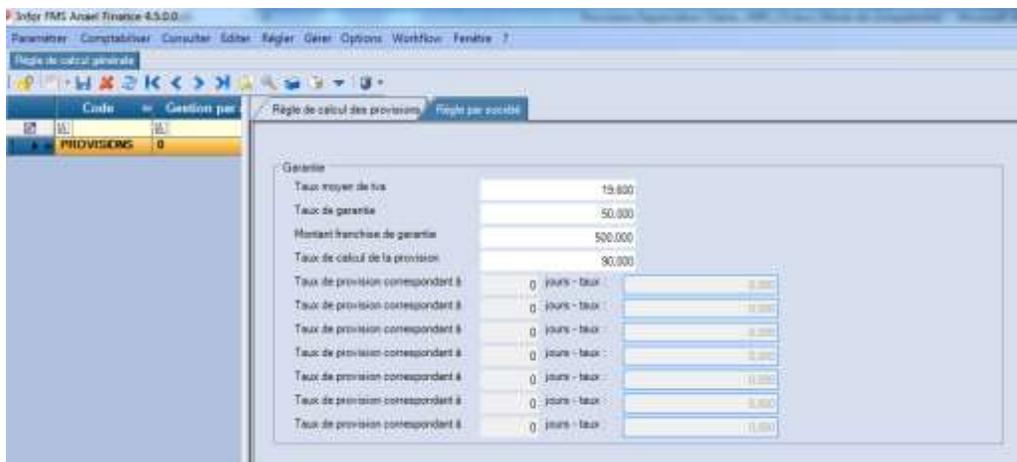
Exemples de paramétrage de règles de calcul

1^{er} cas : Règle de calcul des provisions avec une « gestion par code risque », une « garantie à déduire » activée, et un taux de provision fixe :

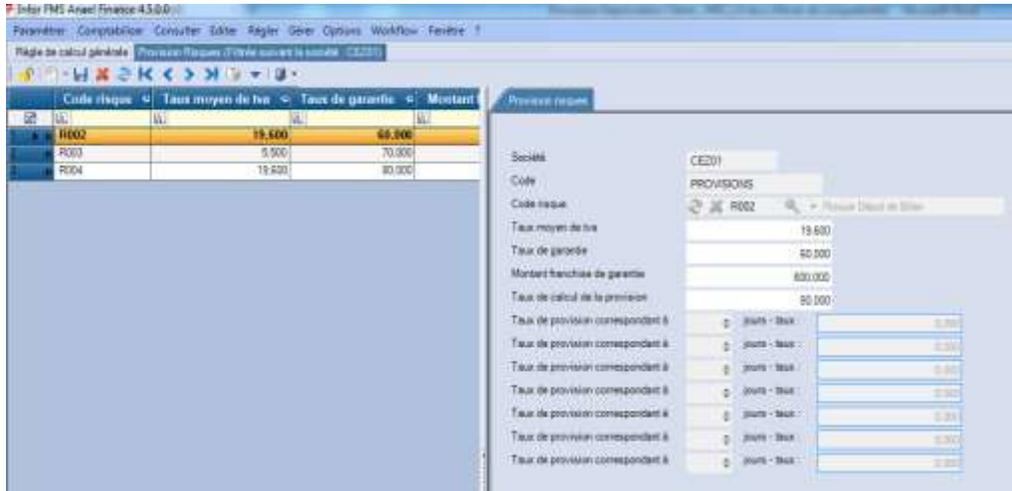
- L'onglet « Règle de calcul des provisions » se présente comme suit :



- L'onglet « Règle par société » se présente comme suit :

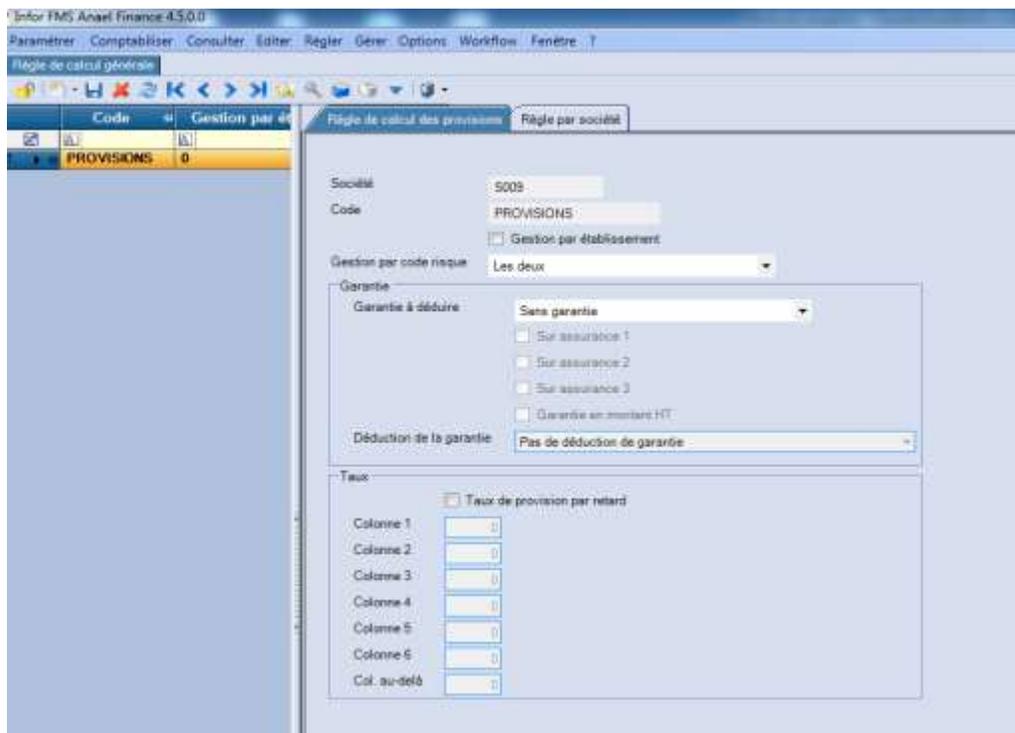


- Le bouton « Provisions risques » se présente comme suit :



2^{ème} cas : Règle de calcul des provisions avec « gestion par code risque », sans « garantie à déduire », et un taux de provision fixe :

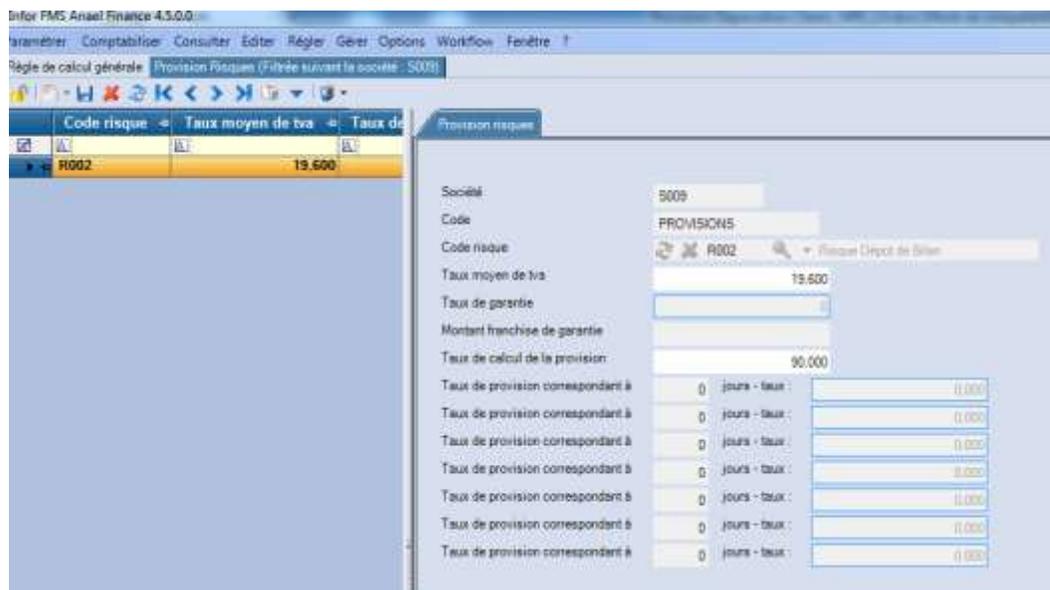
- L'onglet « Règle de calcul des provisions » se présente comme suit :



- L'onglet « Règle par société » se présente comme suit :

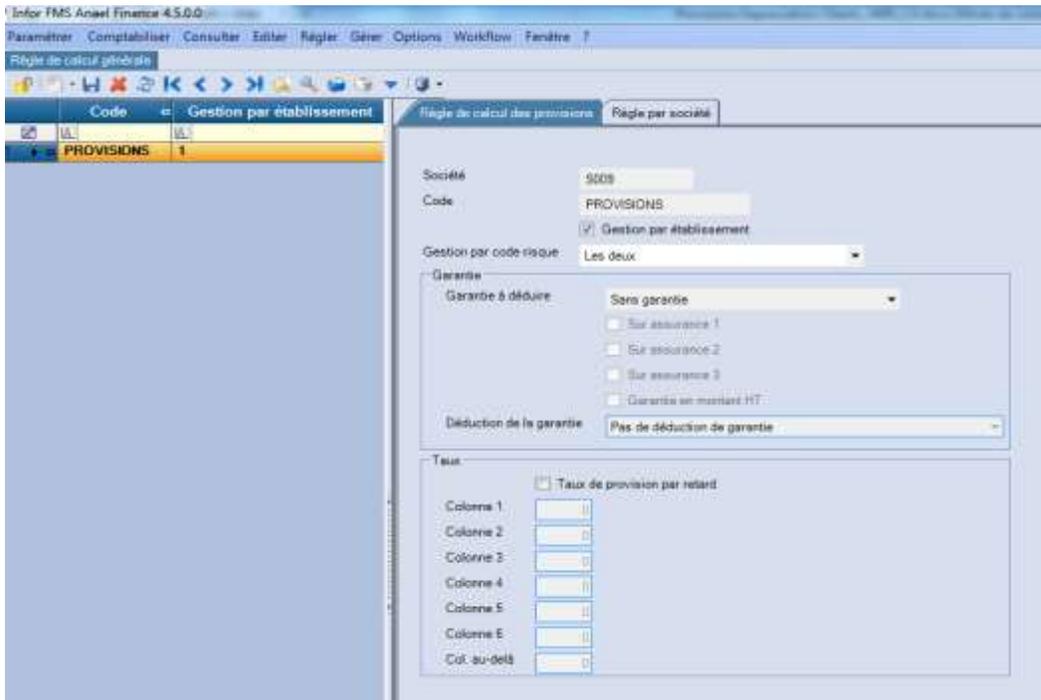


- Le bouton « Provisions risques » se présente comme suit :

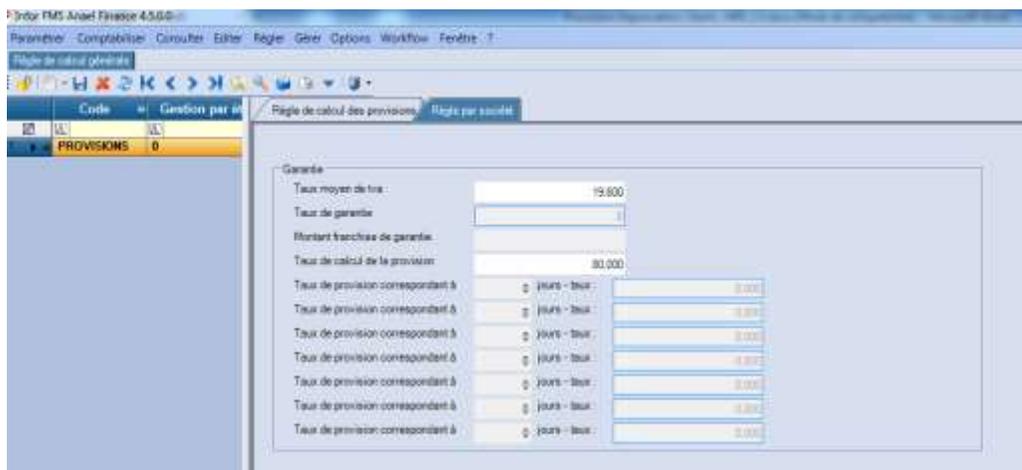


3^{ème} cas : Règle de calcul des provisions avec une « Gestion par établissement », avec une « gestion par code risque », et taux de provision fixe. Rappelons que la gestion par établissement désactive automatiquement la « garantie à déduire », les assurances étant mémorisées dans la table « Risques tiers » (FPENCOURS) au niveau société.

- L'onglet « Règle de calcul des provisions » se présente comme suit :



- L'onglet « Règle par société » se présente comme suit :



- Le bouton « Provisions risques » se présente comme suit :

The screenshot shows the 'Provisions risques' configuration window in Infor FMS Anael Finance 4.5.0.0. The window title is 'Provisions risques (l'entrée suivant le société : 5000)'. The main area is divided into two panes. The left pane shows a table with columns 'Code risque', 'Taux moyen de TVA', and 'Taux de g'. The right pane shows the configuration details for a selected risk code.

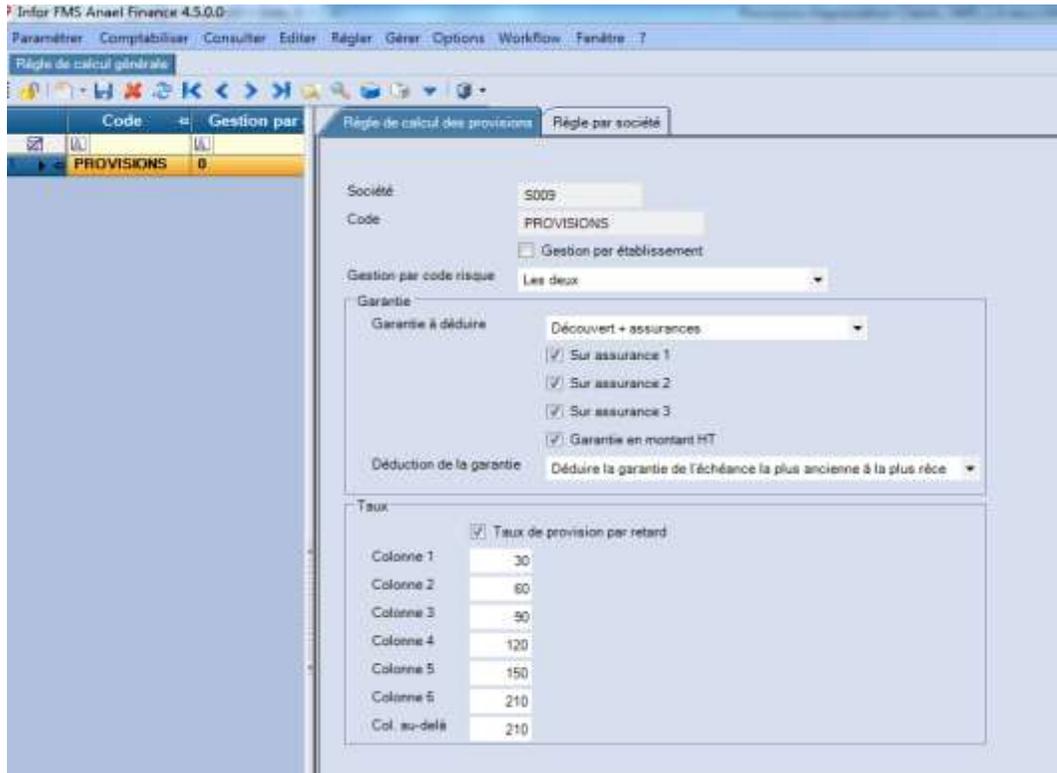
Code risque	Taux moyen de TVA	Taux de g
R002	19.600	

Configuration details for 'Provisions risques':

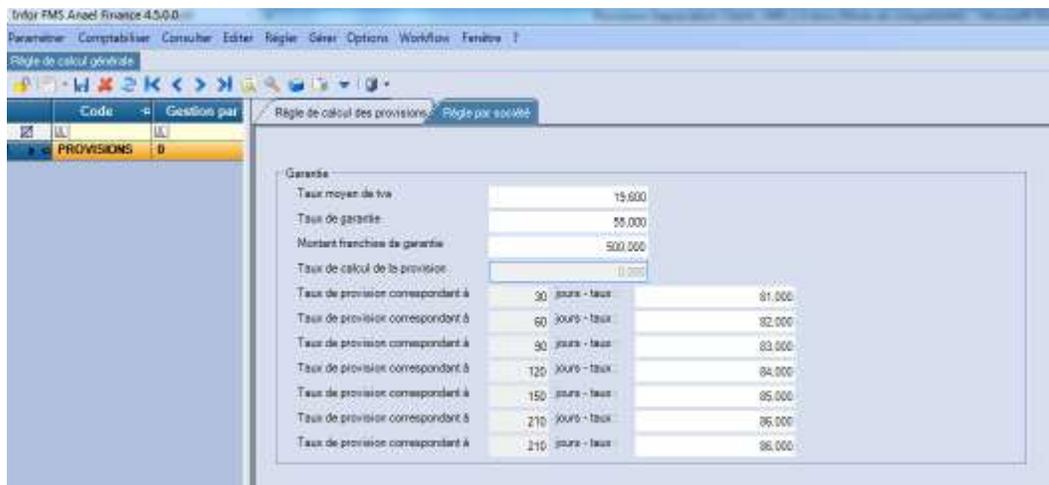
- Société: 5009
- Code: PROVISIONS
- Code risque: R002
- Taux moyen de TVA: 19.600
- Taux de garantie:
- Montant franchise de garantie:
- Taux de calcul de la provision: 90.000
- Taux de provision correspondant à: 0 jours - taux: 0.00%
- Taux de provision correspondant à: 0 jours - taux: 0.00%
- Taux de provision correspondant à: 0 jours - taux: 0.00%
- Taux de provision correspondant à: 0 jours - taux: 0.00%
- Taux de provision correspondant à: 0 jours - taux: 0.00%
- Taux de provision correspondant à: 0 jours - taux: 0.00%
- Taux de provision correspondant à: 0 jours - taux: 0.00%
- Taux de provision correspondant à: 0 jours - taux: 0.00%

4^{ème} cas : Règle de calcul des provisions avec une « gestion par code risque », la « garantie à déduire » activée, et taux de provision variable en fonction de l'ancienneté des créances douteuses.

- L'onglet « Règle de calcul des provisions » se présente comme suit :



- L'onglet « Règle par société » se présente comme suit :



- Le bouton « Provisions risques » se présente comme suit :

Infor FMS Anael Finance 4.5.0.0

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre 7

Règle de calcul générale Provison Risques (Filiée suivant la société : 5009)

Code risque	Taux moyen de tva	Taux de
R002		19,600

Provison Risques

Société : 5009

Code : PROVISIONS

Code risque : R002 - Risque Dépot de Bilan

Taux moyen de tva : 19,600

Taux de garantie : 60,000

Montant franchise de garantie : 600,000

Taux de calcul de la provision : 0,000

Taux de provision correspondant à	30 jours - taux :	91,000
Taux de provision correspondant à	60 jours - taux :	92,000
Taux de provision correspondant à	90 jours - taux :	93,000
Taux de provision correspondant à	120 jours - taux :	94,000
Taux de provision correspondant à	150 jours - taux :	95,000
Taux de provision correspondant à	210 jours - taux :	96,000
Taux de provision correspondant à	210 jours - taux :	96,000

Chapitre 3 Description des tables

3

Demandes de provisions en cours FMPRVDCENC

Cette table mémorise les demandes de provisions en cours.

La description de la table se présente comme suit :

Zones	Type	Lg	Nom
TNUM	Num	10	Numéro chrono de demande
TSTE	char	5	Société
TETAB	char	4	Code établissement
TPERIM	Char	4	Code périmètre
TPERIODE	Date	6	Période
DATECH	date		Date échéance
TTIERSDEB	date	8	tiers début
TTERSFIN	date	8	Tiers fin
TRISODEB	Char	10	Risque début
TRISOFIN	Char	10	Risque fin
CEDIT	Char	1	Etat justificatif
TJOURNAL	char	3	Journal de comptabilisation
DATC	Date		Date de comptabilisation
TCTEGOR1DEB	Char	10	Catégorie 1 début
TCTEGOR1FIN	Char	10	Catégorie 1 fin
TCTEGOR2DEB	Char	10	Catégorie 2 début
TCTEGOR2FIN	Char	10	Catégorie 2 fin
TCTEGOR3DEB	Char	10	Catégorie 3 début
TCTEGOR3FIN	Char	10	Catégorie 3 fin
TCTEGOR4DEB	Char	10	Catégorie 4 début
TCTEGOR4FIN	Char	10	Catégorie 4 fin
TCTEGOR5DEB	Char	10	Catégorie 5 début
TCTEGOR5FIN	Char	10	Catégorie 5 fin
TSTAT1DEB	Char	4	Statistique 1 début

TSTAT1FIN	Char	4	Statistique 1 fin
TSTAT2DEB	Char	4	Statistique 2 début
TSTAT2FIN	Char	4	Statistique 2 fin
TAGENTDEB	Char	2	Commercial début
TAGENTFIN	Char	2	Commercial fin
TRESPDEB	Char	3	Responsable début
TRESPFIN	Char	3	Responsable fin
CGROUPEDEB	Char	1	Groupe début
CGROUPEFIN	Char	1	Groupe fin
TREGIONDEB	Char	2	Région début
TREGIONFIN	Char	2	Région fin
TPAYSDEB	Char	3	Pays début
TPAYSFIN	Char	3	Pays fin
TUSERCRE	Char	10	User de création
DATCRE	Date		Date de création
TUSERMAJ	Char	10	User de modification
DATCRE	Date		Date de mise à jour

Provisions clients Global FMPRVDC

Cette table est toujours alimentée que le calcul soit fait à partir de la règle générale, ou à partir des règles par codes risques.

La description de la table se présente comme suit :

Zones	Long	Libellés
TNUM	10	N° de demande
TSTE	5	Société
TETAB	4	Etablissement d'origine si gestion des provisions par établissement sinon Etablissement principal si gestion par société
TPERIODE	6	Période de fin, provient des paramètres de sélection
CTYPTIERS	1	Auxiliaire du 1 ^{er} compte extrait pour le tiers. Si le tiers a plusieurs auxiliaires, le traitement cumule le solde du tiers sur le premier auxiliaire trouvé.
TTIERS	8	Tiers extrait sur les écritures non soldées comptabilisées sur les comptes auxiliaires clients douteux (Exemple 416xxx) en provenance de la table « Clients douteux » FPPRVDTX.
TTIERSLIBC	20	Libellé court du tiers
TRISQUE	10	Code risque du tiers Si la « gestion par code risque » de la règle de calcul générale est = OUI (1) ou les deux (2) dans FPPRVDC, le code risque du tiers est recherché dans la table « Risque Tiers » FPPENCOURS. Si renseigné, ce code est alors mémorisé dans cette zone. Sinon, cette zone est à blanc.
TCPTG	8	Compte général de Provisions en provenance des comptes automatiques type 25 « Provisions pour dépréciation des comptes clients » (Exemple 491xxx) ou 26 « Provisions pour dépréciation des comptes clients groupe » (Exemple 495xxx)
TTVA	6/3	Taux moyen de TVA Si la « gestion par code risque » est Non (0) dans la règle de calcul générale, alors le taux moyen de TVA est extrait de la règle par société. Si la « gestion par code risque » est OUI (1) dans la règle de calcul générale, alors le code risque du tiers est recherché dans le fichier « Risque tiers » (FPPENCOURS), puis le taux moyen de TVA est extrait de la règle associée à ce code risque (Table FPPRVVISQ). Si la « gestion par code risque » est Les deux (2) dans la

Zones	Long	Libellés
		<p>règle de calcul générale, alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les tiers sans code risque, le taux moyen de TVA est extrait de la règle par société. ➤ Pour les tiers avec code risque : le code risque du tiers est recherché dans le fichier « Risque tiers » (FPENCOURS), puis le taux moyen de TVA est extrait de la règle de ce code risque. Si aucune règle de calcul n'est définie pour le code risque du tiers, alors c'est le taux moyen de TVA de la règle par société qui est appliqué pour le calcul du solde HT du tiers.
DTXGAR	6/3	<p>Taux de garantie</p> <p>Zone alimentée si la « garantie à déduire » est différente de 0 « Pas de garantie » dans la règle de calcul générale.</p> <p>Si la « gestion par code risque » est Non (0) dans la règle de calcul générale, alors le taux de garantie est extrait de la règle par société.</p> <p>Si la « gestion par code risque » est OUI (1) dans la règle de calcul générale, alors le code risque du tiers est recherché dans le fichier « Risque tiers » (FPENCOURS), puis le taux de garantie est extrait de la règle associée à ce code risque (FPPVRISQ).</p> <p>Si la « gestion par code risque » est Les deux (2) dans la règle de calcul générale, alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les tiers sans code risque, le taux de garantie est extrait de la règle par société. ➤ Pour les tiers avec code risque : le code risque du tiers est recherché dans le fichier « Risque tiers » (FPENCOURS), puis le taux de garantie est extrait de la règle de ce code risque. Si aucune règle de calcul n'est définie pour le code risque du tiers, alors c'est le taux de garantie de la règle par société qui est appliqué pour le calcul du montant garanti du tiers.
DMNTTTC	15/3	<p>Solde TTC</p> <p>Alimenté directement si la zone « Taux de provision par retard » n'est pas cochée dans la règle de calcul générale.</p> <p>Si la zone « Taux de provision par retard » est cochée, somme des zones montants TTC 1 à 7 « DMNTTTC1 à DMNTTTC7 » du fichier « Justificatif des provisions par retard » FMPRVDCR.</p> <p>Solde de toutes les écritures non soldées du tiers, à fin de période sélectionnée, sur les comptes généraux (416xxx) appartenant à la table « Clients douteux » (FPPRVDTX), de l'établissement d'origine si gestion des provisions par établissement, de tous les établissements si gestion des provisions par établissement = non</p> <p>Important : Si le solde TTC du tiers est négatif, aucune garantie ni provision n'est calculée dans le fichier global</p>

Zones	Long	Libellés
		FMPRDVC puisqu'il n'est pas possible de provisionner un tiers créiteur. Le tiers est tout de même extrait dans le fichier global des provisions FMPRVDC.
DMNTHT	15/3	<p>Solde HT</p> <p>Si la zone « Taux de provision par retard » n'est pas cochée dans la règle de calcul générale, cette zone est calculée directement. Le calcul est le suivant : Montant TTC/ [1+ (taux moyen de TVA/100)].</p> <p>Si la zone « Taux de provision par retard » est cochée, somme des zones montants HT 1 à 7 « DMNTHT1 à DMNTHT7 » du fichier « Justificatif des provisions par retard » FMPRVDCR.</p> <p>C'est le taux moyen de TVA qui est appliqué sur le solde TTC pour obtenir le montant HT.</p>
DMNTASS	15/3	<p>Assurance/LCA : ce montant doit toujours être en HT.</p> <p>Zone alimentée si la « garantie à déduire » est différente de 0 « Pas de garantie » dans la règle de calcul générale.</p> <p>Ces informations proviennent de la table « Risque tiers » FPENCOURS.</p> <p>a) Si la zone « Taux de provision par retard » n'est pas cochée dans la règle de calcul générale, cette zone est calculée directement</p> <p>Ce montant de garantie est composé en fonction du paramétrage, de la « limite de crédit autorisé » et des « assurances 1 à 3 » du fichier « Risque Tiers » (FPENCOURS)</p> <p>Les conditions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Si la « garantie à déduire » est = « Découvert autorisé » (1), alors prise en compte de la limite de crédit seule. -Si la « garantie à déduire » est = « Assurances » (2) » et la zone « Sur Assurance 1 » cochée, alors somme : Montant Assurance 1, si date de validité en cours. -Si la « garantie à déduire » est = « Assurances » (2) » et les zones « Sur Assurance 1 et 2 » cochées, alors somme de: Montant Assurance 1 + Montant Assurance 2, si date de validité en cours. -Si la « garantie à déduire » est = « Assurances » (2) et les zones « Sur Assurance 1 et/ou Assurance 2 et/ou Assurance 3 » cochées, alors somme de: Montant Assurance 1 et/ou Montant Assurance 2 et/ou Montant Assurance 3, si date de validité en cours. -Si la « garantie à déduire » est = « Découvert + Assurances » (3) » et les zones « Sur Assurance 1 et/ou 2 et/ou 3 » cochées au choix, alors somme de :

Zones	Long	Libellés
		<p>Limite de crédit autorisé + Montant Assurance 1 (si cochée) + Montant Assurance 2 (si cochée) + Montant Assurance 3 (si cochée), et si date de validité en cours c'est-à-dire que la date de traitement des provisions doit être comprise entre la date début de validité et la date de fin de validité des assurances.</p> <p>b) Si la zone « Taux de provision par retard » est cochée, somme des zones montants assurance/LCA 1 à 7 « DMNTAS1 à DMNTAS7 » du fichier « Justificatif des provisions par retard » FMPRVDCR.</p> <p><u>Important</u> : le montant de l'assurance/LCA doit être HT dans ce fichier. Si la zone « Garantie en montant HT » est cochée dans la règle de calcul générale, alors ces montants sont considérés HT.</p> <p>Si la zone « Garantie en montant HT » n'est pas cochée dans la règle de calcul générale, alors ces montants sont considérés TTC. Dans ce cas, ce montant TTC doit être recalculé en HT = Montant Assurance/LCA TTC / [1+ (TX Moyen de TVA/100)].</p>
DMNTFR	15/3	<p>Franchise HT : ce montant doit toujours être en HT.</p> <p>Zone alimentée si la « garantie à déduire » est différente de 0 « Pas de garantie » dans la règle de calcul générale.</p> <p>Si la zone "Assurance/LCA" n'est pas alimentée dans ce fichier, le montant de la franchise n'est pas alimenté dans cette zone.</p> <p>Rappel : le tiers peut tout de même avoir une assurance dans le fichier « Risque tiers » (FPENCOURS), mais non valide au moment du traitement des provisions.</p> <p>Si la zone « Assurance/ LCA » est alimentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Si la zone « Taux de provision par retard » n'est pas cochée dans la règle de calcul générale, alors la zone Franchise est alimentée directement. -Si la zone « Taux de provision par retard » est cochée, somme des zones Montant Franchise 1 à 7 « DMNTFR1 à DMNTFR7 » du fichier « Justificatif des provisions par retard » FMPRVDCR. <p>Si la « gestion par code risque » est Non (0) dans la règle de calcul générale, alors la franchise est extraite de la règle par société.</p> <p>Si la « gestion par code risque » est OUI (1) dans la règle de calcul générale, alors le code risque du tiers est recherché dans le fichier « Risques » (FPENCOURS), puis la franchise est extraite de la règle associée à ce code risque (FPPVRISQ).</p> <p>Si la « gestion par code risque » est Les deux (2) dans la</p>

Zones	Long	Libellés
		<p>règle de calcul générale, alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les tiers sans code risque, la franchise est extraite de la règle par société. ➤ Pour les tiers avec code risque : le code risque du tiers est recherché dans le fichier « Risque tiers » (FPENCOURS), puis la franchise est extraite de la règle associée à ce code risque. Si aucune règle de calcul n'est définie pour le code risque du tiers, alors c'est la franchise de la règle par société qui est prise en compte pour le calcul du montant garanti du tiers. <p><u>Important</u> : le montant de la franchise doit être HT dans ce fichier. Si la zone « Garantie en montant HT » est cochée dans la règle de calcul générale, alors la franchise est considérée HT. Si la zone « Garantie en montant HT » n'est pas cochée dans la règle de calcul générale, alors la franchise est considérée TTC. Dans ce cas, la franchise TTC doit être recalculée en HT = $\text{Montant Franchise TTC} / [1 + (\text{TX Moyen de TVA}/100)]$.</p>
DMNTGAR	15/3	<p>Montant garanti</p> <p>Zone alimentée si la « garantie à déduire » est différente de 0 « Pas de garantie » dans la règle de calcul générale.</p> <p>-Si la zone « Taux de provision par retard » n'est pas cochée dans la règle de calcul générale, alors le montant garanti est calculé directement.</p> <p>-Si la zone « Taux de provision par retard » est cochée, somme des zones Montant garanti 1 à 7 « DMNTGAR1 à DMNTGAR7 » du fichier « Justificatif des provisions par retard » FMPRVDCR.</p> <p>Le calcul est le suivant :</p> <p>Si le solde HT est > Assurance/LCA, alors : $(\text{Montant Assurance/LCA} * \text{taux de garantie}/100) - \text{Franchise}$</p> <p>Si le solde HT est < Assurance/LCA, alors : $(\text{Solde HT} * \text{taux de garantie}/100) - \text{Franchise}$</p>
DMNTBASE	15/3	<p>Base provision</p> <p>-Si la zone « Taux de provision par retard » n'est pas cochée dans la règle de calcul générale, alors le montant garanti est calculé directement</p> <p>-Si la zone « Taux de provision par retard » est cochée, somme des zones Base de provision 1 à 7 « DMNTBAS1 à DMNTBAS7 » du fichier « Justificatif des provisions par retard » FMPRVDCR.</p> <p>Le calcul est le suivant = SOLDE HT – Montant garanti</p>
DTXPROV	6/3	Taux de provision

Zones	Long	Libellés
		<p>-Si la zone « Taux de provision par retard » n'est pas cochée dans la règle de calcul générale, alors le taux de provision est alimenté directement.</p> <p>Si la « gestion par code risque » est Non (0) dans la règle de calcul générale, alors le taux de provision est extrait de la règle par société.</p> <p>Si la « gestion par code risque » est OUI (1) dans la règle de calcul générale, alors le code risque du tiers est recherché dans le fichier « Risque tiers » (FPENCOURS), puis le taux de provision est extrait de la règle associée à ce code risque (FPPRVRISQ).</p> <p>Si la « gestion par code risque » est Les deux (2) dans la règle de calcul générale, alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les tiers sans code risque, le taux de provision est extrait de la règle par société. ➤ Pour les tiers avec code risque : le code risque du tiers est recherché dans le fichier « Risque tiers » (FPENCOURS), puis le taux de provision est extrait de la règle associée à ce code risque. Si aucune règle de calcul n'est définie pour le code risque du tiers, alors c'est le taux de provision de la règle par société qui est appliqué pour calculer la provision cumulée de l'année en cours. <p>-Si la zone « Taux de provision par retard » est cochée, le taux de provision est à blanc dans le fichier global FMPRVDC.</p>
DMNTPRVCUMC	15/3	<p>Provision cumulée</p> <p>-Si la zone « Taux de provision par retard » n'est pas cochée dans la règle de calcul générale, alors la provision cumulée est calculée directement.</p> <p>-Si la zone « Taux de provision par retard » est cochée, somme des zones Provisions cumulée 1 à 7 « DMNTPRVCU1 à DMNTPRVCU7 » du fichier « Justificatif des provisions par retard » FMPRVDCR.</p> <p>Le calcul est le suivant =</p> <p>Base de Provision x taux de provision/100</p>
DMNTPRVANT	15/3	<p>Provision N-1</p> <p>Cette zone correspond à la provision du tiers à fin d'exercice précédent qui est doit être reprise sur l'exercice N :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de l'établissement d'origine si gestion des provisions par établissement, -de tous les établissements si gestion des provisions par société <p>-Si l'exercice précédent est non reporté (CREPORT= 0 dans FPEXER de l'exercice en cours), alors rechercher le solde de toutes les écritures non soldées du tiers à la fin de l'exercice</p>

Zones	Long	Libellés
		<p>précédent sur les comptes généraux paramétrés dans la table « Comptes à reprendre » (Exemple 491xxx ou 495xxx).</p> <p>-Si l'exercice précédent est reporté (CREPORT<> 0 dans FPEXER de l'exercice en cours), alors rechercher le solde des RAN du tiers sur les comptes généraux paramétrés dans la table « Comptes à reprendre » (491xxx ou 495xxx) dans le fichier des cumuls FMCUMUL sur la période 00000 de l'exercice en cours.</p>
DMNTPRVEXC	15/3	<p>Provision N</p> <p>Ce montant correspond à la provision résultant du calcul. Le calcul est le suivant Résultat = Provision cumulée - Provision N-1 Si le résultat est positif, c'est une Dotation aux provisions Si le résultat est négatif, c'est une Reprise de provisions.</p>
DMNTPRCUMM	15/3	<p>Provision modifiée</p> <p>Par défaut, cette zone est alimentée à l'identique par la provision cumulée. Toutefois, ce montant de provision peut être modifié manuellement par l'utilisateur dans le tableur avant de lancer la comptabilisation des provisions.</p>
DMNTPRVEXM	15/3	<p>Provision N recalculée</p> <p>C'est la provision à comptabiliser réellement en tenant compte de la zone « Provision modifiée ».</p> <p>Résultat = Provision modifiée - « Provision N-1 »</p> <p>Si le résultat est positif, c'est une dotation aux provisions : lors de la génération de l'écriture dans FMINTEGRATION, prise en compte du compte général paramétré sur le type de compte 27 (exemple 681xxx) dans les comptes automatiques.</p> <p>Si le résultat est négatif, c'est une reprise de provision : lors de la génération de l'écriture dans FMINTEGRATION, prise en compte du compte général paramétré sur le type de compte 28 (exemple 781xxx) dans les comptes automatiques.</p>

Justificatif des provisions par jour/retard FMPRVDCR

Cette table n'est alimentée que si la zone « Taux de provision par retard » est cochée sur la règle de calcul générale (si CPROVRET = 1 dans la règle générale FPPRVCL).

La description de la table se présente comme suit :

Zones	Long	Libellés
TNUM		N° de demande – même valeur que dans FMPRVDC
TSTE	5	Société – même valeur que dans FMPRVDC
TETAB	4	même valeur que dans FMPRVDC
TPERIODE	6	même valeur que dans FMPRVDC
CTYPTIERS	1	même valeur que dans FMPRVDC
TTIERS	8	même valeur que dans FMPRVDC
		<p>Solde TTC ventilé dans les colonnes DMNTT1 à 7</p> <p>Solde de toutes les écritures non soldées du tiers, à fin de période sélectionnée, sur les comptes généraux (416xxx) appartenant à la table « Clients douteux » (table FPPRVDTX), de l'établissement d'origine si gestion des provisions par établissement, ou de tous les établissements confondus si pas de gestion des provisions par établissement. Ce solde est automatiquement ventilé dans les 7 colonnes en fonction du nombre de jours de retard défini dans la règle par société, ou règle par code risque.</p> <p>Si le solde du tiers est créditeur, aucune garantie ni provision n'est calculée puisqu'il n'est pas possible de provisionner un tiers créditeur.</p>
DMNTT1	15/3	<p>Solde TTC DJRSRET1</p> <p>Equivalent de DMNTTTC pour les échéances dont le retard correspond à DJRSRET1</p>
DMNTT2	15/3	Solde TTC DJRSRET2
DMNTT3	15/3	Solde TTC DJRSRET3
DMNTT4	15/3	Solde TTC DJRSRET4
DMNTT5	15/3	Solde TTC DJRSRET5
DMNTT6	15/3	Solde TTC DJRSRET6
DMNTT7	15/3	Solde TTC DJRSRET7
		<p>Soldes HT ventilé dans les colonnes DMNHT1 à 7</p> <p>Application du taux moyen de TVA sur le solde TTC pour obtenir le HT</p>
DMNHT1	15/3	<p>HT sur DJRSRET1</p> <p>DMNTT1 / [1+ (taux de TVA/100)]</p>

Zones	Long	Libellés
DMNTH2	15/3	HT sur DJRSRET2 DMNTT2 / [1+ (taux de TVA/100)]
DMNTH3	15/3	HT sur DJRSRET3 DMNTT3 / [1+ (taux de TVA/100)]
DMNTH4	15/3	HT sur DJRSRET4 DMNTT4 / [1+ (taux de TVA/100)]
DMNTH5	15/3	HT sur DJRSRET5 DMNTT5 / [1+ (taux de TVA/100)]
DMNTH6	15/3	HT sur DJRSRET6 DMNTT6 / [1+ (taux de TVA/100)]
DMNTH7	15/3	HT sur DJRSRET7 DMNTT7 / [1+ (taux de TVA/100)]
		<p>DMNTAS* = Assurance et limite de crédit ventilé dans les colonnes DMNTAS1 à 7</p> <p>Assurance/LCA : ce montant doit toujours être en HT.</p> <p>Zone alimentée si la « garantie à déduire » est différente de 0 « Pas de garantie » dans la règle de calcul générale.</p> <p>Ces informations proviennent de la table « Risque tiers » FPENCOURS.</p> <p>Ce montant de garantie est composé en fonction du paramétrage, de la « limite de crédit autorisé » et des « assurances 1 à 3 » du fichier « Risque Tiers » (FPENCOURS)</p> <p>Les conditions sont les suivantes :</p> <p>-Si la « garantie à déduire » est = « Découvert autorisé » (1), alors prise en compte de la limite de crédit seule.</p> <p>-Si la « garantie à déduire » est = « Assurances » (2) » et la zone « Sur Assurance 1 » cochée, alors somme : Montant Assurance 1, si date de validité en cours.</p> <p>-Si la « garantie à déduire » est = « Assurances » (2) » et les zones « Sur Assurance 1 et 2 » cochées, alors somme de: Montant Assurance 1 + Montant Assurance 2, si date de validité en cours.</p> <p>-Si la « garantie à déduire » est = « Assurances » (2) et les zones « Sur Assurance 1 et/ou Assurance 2 et/ou Assurance 3 » cochées, alors somme de: Montant Assurance 1 et/ou Montant Assurance 2 et/ou Montant Assurance 3, si date de validité en cours.</p> <p>-Si la « garantie à déduire » est = « Découvert + Assurances » (3) » et les zones « Sur Assurance 1 et/ou 2 et/ou 3 » cochées au choix, alors somme de :</p> <p>Limite de crédit autorisé + Montant Assurance 1 (si cochée) + Montant Assurance 2 (si cochée) + Montant Assurance 3 (si cochée), et si date de validité en cours c'est-à-dire que la date de traitement des</p>

Zones	Long	Libellés
		<p>provisions doit être comprise entre la date début de validité et la date de fin de validité des assurances.</p> <p><u>Important</u> : le montant de l'assurance/LCA doit être HT dans ce fichier. Si la zone « Garantie en montant HT » est cochée dans la règle de calcul générale, alors ces montants sont considérés HT.</p> <p>Si la zone « Garantie en montant HT » n'est pas cochée dans la règle de calcul générale, alors ces montants sont considérés TTC. Dans ce cas, ce montant TTC doit être recalculé en HT =</p> $\text{Montant Assurance/LCA TTC} / [1 + (\text{TX Moyen de TVA}/100)].$ <p>Important :</p> <p>L'alimentation des colonnes 1 à 7 de l'assurance/LCA repose sur les principes suivants :</p> <p>L'assurance/LCA du tiers est calculée en fonction du nombre de jours de retard, et en fonction du paramètre « Déduction de la garantie » dans la règle de calcul générale (zone CREGGAR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par « ancienneté des créances de la plus ancienne à la plus récente » ou - au « prorata des créances » <p>Voir Exemple de calcul après tableau</p>
DMNTAS1	15/3	Assurance/LCA sur DJRSRET1
DMNTAS2	15/3	Assurance/LCA sur DJRSRET2
DMNTAS3	15/3	Assurance/LCA sur DJRSRET3
DMNTAS4	15/3	Assurance/LCA sur DJRSRET4
DMNTAS5	15/3	Assurance/LCA sur DJRSRET5
DMNTAS6	15/3	Assurance/LCA sur DJRSRET6
DMNTAS7	15/3	Assurance/LCA sur DJRSRET7
		<p>DMNTFR* = Franchise ventilé dans les colonnes DMNTFR1 à 7</p> <p>Franchise HT : ce montant doit toujours être en HT.</p> <p>Zone alimentée si la « garantie à déduire » est différente de 0 « Pas de garantie » dans la règle de calcul générale.</p> <p>Si la « gestion par code risque » est Non (0) dans la règle de calcul générale, alors la franchise est extraite de la règle par société.</p> <p>Si la « gestion par code risque » est OUI (1) dans la règle de calcul générale, alors le code risque du tiers est recherché dans le fichier « Risques » (FPENCOURS), puis la franchise est extraite de la règle associée à ce code risque (FPPVRISQ).</p> <p>Si la « gestion par code risque » est Les deux (2) dans la règle de calcul générale, alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les tiers sans code risque, la franchise est extraite de la règle par société.

Zones	Long	Libellés
		<p>➤ Pour les tiers avec code risque : le code risque du tiers est recherché dans le fichier « Risque tiers » (FPENCOURS), puis la franchise est extraite de la règle associée à ce code risque. Si aucune règle de calcul n'est définie pour le code risque du tiers, alors c'est la franchise de la règle par société qui est prise en compte pour le calcul du montant garanti du tiers.</p> <p><u>Important</u> : le montant de la franchise doit être HT dans ce fichier. Si la zone « Garantie en montant HT » est cochée dans la règle de calcul générale, alors la franchise est considérée HT.</p> <p>Si la zone « Garantie en montant HT » n'est pas cochée dans la règle de calcul générale, alors la franchise est considérée TTC. Dans ce cas, la franchise TTC doit être recalculée en HT = Montant Franchise TTC / [1+ (TX Moyen de TVA/100)].</p> <p>Important : L'alimentation des colonnes 1 à 7 de la franchise repose sur les principes suivants : La franchise du tiers est calculée en fonction du nombre de jours de retard, et en fonction du paramètre « Déduction de la garantie » dans la règle de calcul générale (zone CREGGAR) : - par « ancienneté des créances de la plus ancienne à la plus récente » ou - au « prorata des créances » Voir Exemple de calcul après tableau</p>
DMNTFR1	15/3	Franchise sur DJRSRET1
DMNTFR2	15/3	Franchise sur DJRSRET2
DMNTFR3	15/3	Franchise sur DJRSRET3
DMNTFR4	15/3	Franchise sur DJRSRET4
DMNTFR5	15/3	Franchise sur DJRSRET5
DMNTFR6	15/3	Franchise sur DJRSRET6
DMNTFR7	15/3	Franchise sur DJRSRET7
		<p>Montant garanti ventilé dans les colonnes DMNTGAR1 à 7 Il doit être calculé en fonction du nombre de jours de retard.</p> <p>Zone alimentée si la « garantie à déduire » est différente de 0 « Pas de garantie » dans la règle de calcul générale. Le calcul est le suivant : Si le solde HT est > Assurance/LCA, alors : (Montant Assurance/LCA * taux de garantie/100) - Franchise Si le solde HT est < Assurance/LCA, alors : (Solde HT * taux de garantie/100) - Franchise</p>
DMNTGAR1	15/3	Montant garanti sur DJRST1

Zones	Long	Libellés
		DMNTAS1*DTXGAR/100)-DMNTFR1 ou (DMNTH1*DTXGAR/100)-DMNTFR1
DMNTGAR2	15/3	Montant garanti sur DJRST2 (DMNTAS2*DTXGAR/100)-DMNTFR2 ou (DMNTH2*DTXGAR/100)-DMNTFR2
DMNTGAR3	15/3	Montant garanti sur DJRST3 Etc...
DMNTGAR4	15/3	Montant garanti sur DJRST4
DMNTGAR5	15/3	Montant garanti sur DJRST5
DMNTGAR6	15/3	Montant garanti sur DJRST6
DMNTGAR76	15/3	Montant garanti sur DJRST7
		Base provision Différence entre le solde HT et le montant garanti DMNTH-DMNTGAR
DMNTBAS1	15/3	Base sur DJRSRET1 DMNTH1-DMNTGAR1
DMNTBAS2	15/3	Base sur DJRSRET2 DMNTH2-DMNTGAR2
DMNTBAS3	15/3	Base sur DJRSRET3 DMNTH3-DMNTGAR3
DMNTBAS4	15/3	Base sur DJRSRET4 DMNTH4-DMNTGAR4
DMNTBAS5	15/3	Base sur DJRSRET5 DMNTH5-DMNTGAR5
DMNTBAS6	15/3	Base sur DJRSRET6 DMNTH6-DMNTGAR6
DMNTBAS7	15/3	Base sur DJRSRET7 DMNTH6-DMNTGAR7
		<p>Taux de provision</p> <p>Si la zone « Taux de provision par retard » est cochée, le taux de provision doit être alimenté en fonction du nombre de jours.</p> <p>Taux de provision</p> <p>Si la « gestion par code risque » est Non (0) dans la règle de calcul générale, alors le taux de provision est extrait de la règle par société.</p> <p>Si la « gestion par code risque » est OUI (1) dans la règle de calcul générale, alors le code risque du tiers est recherché dans le fichier « Risque tiers » (FPENCOURS), puis le taux de provision est extrait de la règle associée à ce code risque (FPPRVRISQ).</p> <p>Si la « gestion par code risque » est Les deux (2) dans la règle de calcul générale, alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les tiers sans code risque, le taux de provision est extrait de la règle par société. ➤ Pour les tiers avec code risque : le code risque du tiers est recherché dans le fichier « Risque tiers » (FPENCOURS), puis le taux de provision est extrait de la règle associée à ce code risque. Si aucune règle de calcul n'est définie pour le code risque du tiers, alors c'est le taux de provision de la règle par société qui est appliqué pour calculer la provision cumulée de l'année en cours.

Zones	Long	Libellés
DTXPRO1	6/3	Taux de provisions pour DJRSRET1
DTXPRO2	6/3	Taux de provisions pour DJRSRET2
DTXPRO3	6/3	Taux de provisions pour DJRSRET3
DTXPRO4	6/3	Taux de provisions pour DJRSRET4
DTXPRO5	6/3	Taux de provisions pour DJRSRET5
DTXPRO6	6/3	Taux de provisions pour DJRSRET6
DTXPRO7	6/3	Taux de provisions pour DJRSRET7
		<p>Provision cumulée</p> <p>-Si la zone « Taux de provision par retard » est cochée, la provision cumulée doit être calculée en fonction du nombre de jours de retard.</p> <p>Le calcul est le suivant =</p> <p>Base de Provision x taux de provision/100</p>
DMNTPRVCU1	15/3	Provision cumulée sur DJRSRET1 DMNTBAS1 * DTXPRO1
DMNTPRVCU2	15/3	Provision cumulée sur DJRSRET1 DMNTBAS2 * DTXPRO2
DMNTPRVCU3	15/3	Provision cumulée sur DJRSRET1 DMNTBAS3 * DTXPRO3
DMNTPRVCU4	15/3	Provision cumulée sur DJRSRET1 DMNTBAS4 * DTXPRO4
DMNTPRVCU5	15/3	Provision cumulée sur DJRSRET1 DMNTBAS5 * DTXPRO5
DMNTPRVCU6	15/3	Provision cumulée sur DJRSRET1 DMNTBAS6 * DTXPRO6
DMNTPRVCU7	15/3	Provision cumulée sur DJRSRET1 DMNTBAS7 * DTXPRO7

Exemples**a) Calcul de « l'ASSURANCE/LCA » des colonnes 1 à 7 en fonction du « Prorata des créances en retard »****Le solde HT du tiers est de 15.000 EUR :**

Solde HT Col 1 : 30 jours	= 1000 EUR
Solde HT Col 2 : 60 jours	= 2000 EUR
Solde HT Col 3 : 90 jours	= 3000 EUR
Solde HT Col 4 : 120 jours	= 4000 EUR
Solde HT Col 5 : 150 jours	= 5000 EUR

Dans le fichier global FMPRVDC, le montant global de l'assurance/LCA est de **5000 EUR** en provenance de FPENCOURS.

La ventilation de l'assurance/LCA est donc ventilée dans les colonnes 1 à 7 sur le mode de calcul suivant :

Pour chaque colonne = (Montant global assurance LCA / Montant global solde HT) x solde HT col x

Assurance/LCA Col 1 : 30 jours	= 5000/15000 x 1000 EUR = 333,33 EUR
Assurance/LCA Col 2 : 60 jours	= 5000/15000 x 2000 EUR = 666,67 EUR
Assurance/LCA Col 3 : 90 jours	= 5000/15000 x 3000 EUR = 1000,00 EUR
Assurance/LCA Col 4 : 120 jours	= 5000/15000 x 4000 EUR = 1333,33 EUR
Assurance/LCA Col 5 : 150 jours	= 5000/15000 x 5000 EUR = 1666,67 EUR

Total 5000,00 EUR

b) Calcul de « l'ASSURANCE/LCA » des colonnes 1 à 7 en fonction de « de l'ancienneté des créances de la plus ancienne à la plus récente »

Le solde HT du tiers est de 14.000 EUR :

Solde HT Col 1 : 30 jours	= 1000 EUR
Solde HT Col 2 : 60 jours	= 2000 EUR
Solde HT Col 3 : 90 jours	= 2500 EUR
Solde HT Col 4 : 120 jours	= 4500 EUR
Solde HT Col 5 : 150 jours	= 4000 EUR

Dans le fichier global dans FMPRVDC, le montant global de l'assurance/LCA est de **5000 EUR** en provenance de FPENCOURS.

L'assurance/LCA globale être ventilée dans les colonnes 1 à 7 comme suit :

Repérer la créance la plus ancienne, puis calculer :

- Col 5 = Assurance/LCA globale - Solde HT de la colonne la + ancienne = si le **solde S1** est positif, le montant de l'assurance de la colonne 5 est = solde HT de la colonne 5.
- Col 4 = Solde S1 – créance HT/col 4 = **solde 2**
 - si le solde S2 est positif, le montant de l'assurance de la colonne 4 est = solde HT de la colonne 4. Ce mode de calcul doit être effectué sur les créances HT des colonnes suivantes jusqu'à concurrence du montant global de l'assurance.
 - Si le solde S2 est négatif, alors le solde S2 est affecté dans la colonne 4 assurance/LCA.
- Ainsi de suite....

Assurance/LCA Col 1 : 30 jours= 0

Assurance/LCA Col 2 : 60 jours= 0

Assurance/LCA Col 3 : 90 jours= 0 (Pas de solde positif sur col 4 donc 0 sur col 3)

Assurance/LCA Col 4 : 120 jours= **1000** 1000 (S1) - 4500 EUR = -3500 EUR (S2 solde négatif)

Assurance/LCA Col 5 : 150 jours= **4000** 5000 EUR - 4000 EUR = 1000 EUR (S1 solde positif)

Total à 5000 EUR

c) Calcul de la « FRANCHISE » des colonnes 1 à 7 en fonction du « Prorata des montant assurés »

Si la franchise est en TTC, elle doit être calculée en HT à partir du taux moyen de TVA.

Le montant global de l'assurance HT est de 5.000 EUR :

Assurance/LCA Col 1 : 30 jours	= 5000/15000 x 1000 EUR =	333,33 EUR
Assurance/LCA Col 2 : 60 jours	= 5000/15000 x 2000 EUR =	666,67 EUR
Assurance/LCA Col 3 :90 jours	= 5000/15000 x 3000 EUR =	1000,00 EUR
Assurance/LCA Col 4 :120 jours	= 5000/15000 x 4000 EUR =	1333,33 EUR
Assurance/LCA Col 5 :150 jours	= 5000/15000 x 5000 EUR =	1666,67 EUR

Le montant global de la franchise HT est de **500 EUR** en provenance de la règle par société, ou de la règle par code risque. Le montant de la franchise est donc ventilé dans les colonnes 1 à 7 sur le mode de calcul suivant. Pour chaque colonne :

(Montant global franchise / Montant global Assurance) X montant assuré col x

Franchise Col 1 : 30 jours	= 500/5000 x 333,33 EUR =	33,33 EUR
Franchise Col 2 : 60 jours	= 500/5000 x 666,67 EUR =	66,67 EUR
Franchise Col 3 :90 jours	= 500/5000 x 1000,00 EUR =	100,00 EUR
Franchise Col 4 :120 jours	= 500/5000 x 1333,33 EUR =	133,33 EUR
Franchise Col 5 :150 jours	= 500/5000 x 1666,67 EUR =	166,67 EUR

Total 500.00 EUR

d) Calcul de la « FRANCHISE » des colonnes 1 à 7 en fonction de « l'ancienneté des créances de la plus ancienne à la plus récente »

Si la franchise est en TTC, elle doit être calculée en HT à partir du taux moyen de TVA.

Le montant global de l'assurance HT est de 5.000 EUR :

Assurance/LCA Col 1 : 30 jours= 0

Assurance/LCA Col 2 : 60 jours= 0

Assurance/LCA Col 3 :90 jours= 0

Assurance/LCA Col 4 :120 jours= **1000**

Assurance/LCA Col 5 :150 jours= **4000**

Le montant global de la franchise HT est de **500 EUR** en provenance de la règle par société, ou de la règle par code risque. Le montant de la franchise est donc ventilé dans les colonnes 1 à 7 sur le mode de calcul suivant. A partir des créances les plus anciennes, et pour chaque colonne :

(Montant global franchise / Montant global Assurance) X montant assuré col x

Franchise Col 1 : 30 jours = 0

Franchise Col 2 : 60 jours = 0

Franchise Col 3 :90 jours = 0

Franchise Col 4 :120 jours = 500/5000 x 1000 EUR = 100,00 EUR

Franchise Col 5 :150 jours = 500/5000 x 4000 EUR = 400,00 EUR

Total 500.00 EUR

Calcul des provisions pour dépréciation

Le calcul des provisions pour dépréciation des clients douteux alimente toujours les tables suivantes :

- FMPRVDCENC : Demandes de calculs de provisions en cours
- FMPRVDC : Provisions clients en total par poste

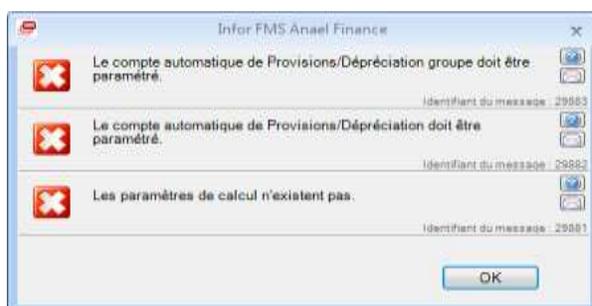
et si la « règle de calcul générale » gère les « taux de provision par retard » (si CPROVRET=1 dans FPPRVDC), alors le traitement alimente la table suivante :

- FMPRVDCR : Justificatif des provisions par jours de retard

Lors du lancement du calcul des provisions pour dépréciation des clients douteux, le traitement contrôle que tous les paramètres nécessaires au traitement sont bien renseignés

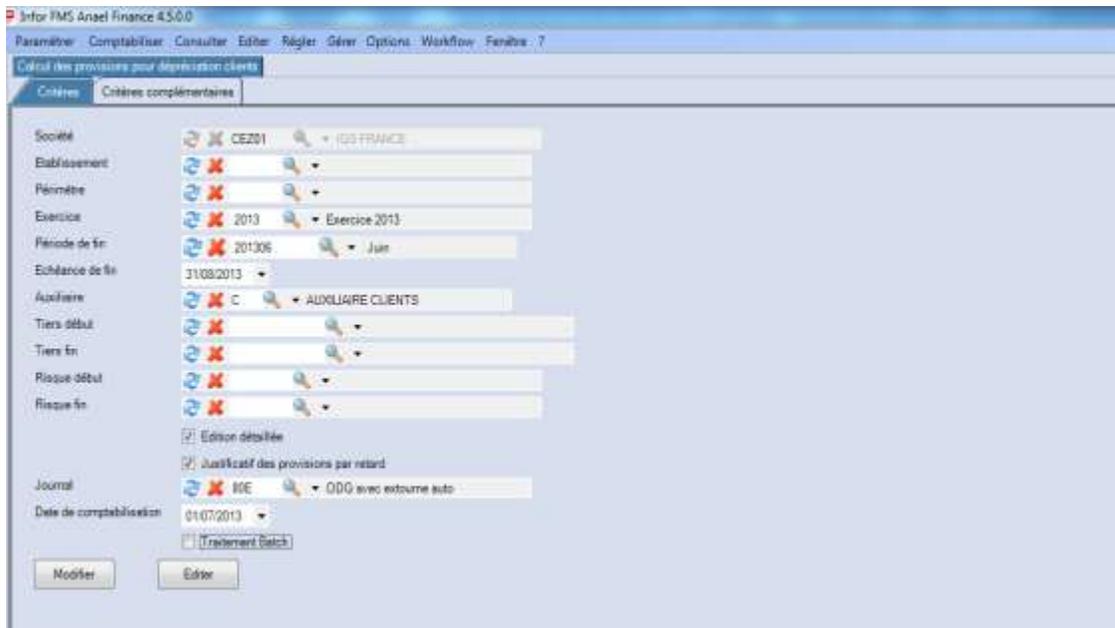
- Les paramètres de calcul des provisions
- Types de comptes :
 - 25 : Provisions pour dépréciation des comptes clients
 - 26 : Provisions pour dépréciation des comptes groupe
 - 27 : Dotation Provision pour dépréciation des créances
 - 28: Reprise Provision pour dépréciation des créances

Sinon, un message bloquant s'affiche :

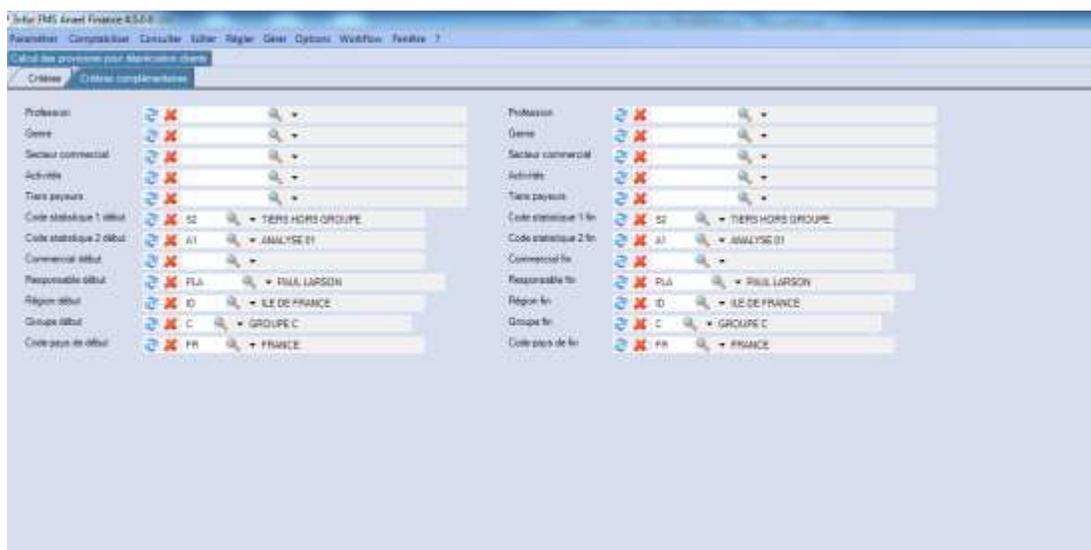


Critères de sélection

Ils se présentent comme suit :



Les critères complémentaires se présentent comme suit :



Contrôles de zones

Société :

Cette zone correspond à la société courante. La zone est protégée.

Etablissement :

Si la société courante ne gère pas les établissements, cette zone est protégée et non renseignée.

Si la société courante gère les établissements, et si la règle de calcul des provisions gère les établissements, alors cette zone devient accessible. Sinon, cette zone est grisée. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des établissements.

Périmètre :

Si la société courante ne gère pas les établissements, cette zone est protégée et non renseignée.

Si la société courante gère les établissements, et si la règle de calcul des provisions gère les établissements, alors cette zone devient accessible. Sinon, cette zone est grisée. Si la valeur est renseignée, elle doit exister dans la table des périmètres.

Exercice : zone obligatoire. La valeur doit exister dans la table des exercices.

Période de fin : zone obligatoire. La valeur doit être associée à l'exercice sélectionné.

Cette période de fin sert à extraire toutes les écritures non soldées sur les comptes clients douteux 416xxx de toutes les périodes inférieures ou égales à la période d'arrêté (non soldés+ soldés avec date de plus haut lettrage > à la date de fin de période)

Echéance de fin : zone obligatoire. La date d'échéance limite doit être renseignée.

Le traitement extrait les enregistrements dont la date d'échéance est inférieure ou égale à cette date.

Tiers début et fin : zones facultatives.

Si ces zones sont renseignées, les valeurs doivent exister dans la table des tiers. Le traitement extrait les enregistrements sur ces tiers, et qui correspondent aux critères de sélection.

Risque début et fin : zones facultatives.

Si la « gestion par code risque » est = NON (0) dans la règle de calcul des provisions, alors ces deux critères de sélection sont grisés et non renseignés.

Si la « gestion par code risque » est = OUI (1) ou les deux (2) dans la règle de calcul des provisions, alors ces deux critères de sélection sont accessibles.

- Si cette zone est renseignée, alors la valeur doit exister dans la table des « codes risques ». Le traitement extrait alors les tiers qui sont affectés de ce code risque dans la table « Risques tiers ».
- Si cette zone n'est pas renseignée, alors le traitement extrait les écritures correspondant aux critères de sélection que le code risque soit renseigné ou non dans la table « Risque tiers ».

Liste du détail des écritures : cette zone est une case à cocher.

Si cette zone est cochée, alors le traitement génère une liste détaillée des écritures extraites sur les comptes généraux de clients douteux (416xxx). Le montant édité correspond au montant TTC des créances douteuses.

Si cette zone n'est pas cochée, alors aucune liste détaillée des écritures extraites n'est générée.

Liste des provisions par retard : cette zone est une case à cocher.

Si cette zone est cochée, **et** que le calcul des provisions est fonction du « retard des créances », alors le traitement édite le justificatif des provisions par jours de retard.

Si cette zone n'est pas cochée, alors aucun justificatif des provisions par jours de retard n'est édité.

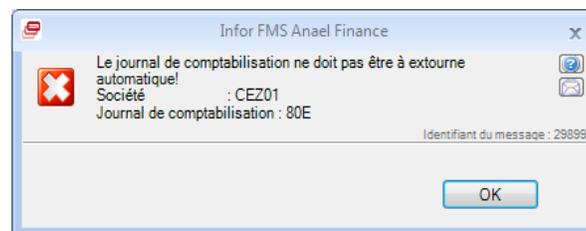
Journal de comptabilisation : zone obligatoire. La valeur doit exister dans la table des journaux.

Deux cas de figure se présentent :

- Si la période de fin n'est pas la dernière période de l'exercice, alors le journal de comptabilisation doit être à extourne automatique obligatoirement. Sinon, un message bloquant est affiché.



- Si la période de fin correspond à la dernière période de l'exercice, alors le journal de comptabilisation ne doit pas être à extourne automatique. Sinon, un message bloquant est affiché.



Date de comptabilisation : zone obligatoire

La date de comptabilisation doit appartenir à l'exercice sélectionné. Elle doit être sur une période ouverte. Elle doit être supérieure ou égale à la date d'arrêté (= dernier jour de la période de fin, ou à défaut la date système si période correspondant à la date du jour).

Traitement batch : quand cette zone est cochée, elle permet de soumettre le calcul des provisions et de libérer la session en cours.

Critères complémentaires

Les critères complémentaires sont recherchés **dans la table des tiers**. Seuls les tiers qui respectent tous ces critères simultanément sont pris en compte dans la sélection des enregistrements.

Le libellé des catégories de 1 à 5 étant paramétrable, il est donc recherché dans la table des types de catégories.

Catégorie 1 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 1.

Catégorie 2 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 2.

Catégorie 3 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 3.

Catégorie 4 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 4.

Catégorie 5 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 5.

Code statistique 1 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des codes statistiques.

Code statistique 2 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des codes statistiques.

Commercial début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des commerciaux.

Responsable début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des responsables.

Groupe début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des groupes.

Région début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des régions.

Pays début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des pays.

Contrôle des demandes de calcul en cours :

Si une demande de calcul de provisions existe sur la même clé société/établissement/périmètre, alors un message bloquant s'affiche : « Calcul des provisions impossible. Une demande existe déjà sur ces critères »

Méthodologie d'extraction des enregistrements:

Le traitement extrait les enregistrements en fonction des paramètres de la règle de calcul. Plusieurs cas de figure se présentent :

- **Si la gestion par code risque = NON (code 0)**, alors le traitement extrait les écritures de tous les tiers (qu'ils aient un code risque renseigné ou non au niveau de la table des assurances/risques (Table FPENCOURS), et qui respectent les critères de sélection. C'est la règle de calcul générale qui est appliquée à tous les tiers sélectionnés.
- **Si la gestion par code risque = OUI (code 1)**, alors le traitement extrait uniquement les écritures des tiers qui ont un code risque renseigné dans la table « Risque tiers », et qui respectent les critères de sélection. Dans ce cas, c'est la règle de calcul par code risque qui s'applique.
- **Si la gestion par code risque = les deux (code 2)**, alors le traitement extrait les écritures de tous les tiers (qu'ils aient un code risque renseigné ou non au niveau de la table « Risque tiers », et qui respectent les critères de sélection. Deux cas de figure se présentent :
 - Pour les tiers sans code risque : c'est la règle de calcul générale qui est appliquée dans le calcul des provisions.
 - Pour les tiers avec code risque : c'est la règle de calcul par code risque qui est appliquée dans le calcul des provisions.

En fonction des **critères de sélection**, le traitement extrait les écritures des comptes pour calculer :

- **le solde des clients douteux à fin de période** : le calcul des provisions prend en compte les comptes généraux en provenance de la table « Clients douteux » (416xxx) (Table FPPRVDTX).
- **le solde de la provision à reprendre** correspondant au solde des provisions à la fin de l'exercice précédent. Le calcul des provisions prend en compte les comptes généraux en provenance de la table « Comptes à reprendre » (49xxxx) (Table FPPRVREP).

Remarque : si des tiers n'ont pas d'écritures non soldées sur les comptes 416xxxx sur l'année N, mais ont bien des écritures sur les comptes généraux à reprendre (49xxxx) sur l'année N-1, alors ces tiers sont pris en compte dans l'extraction des enregistrements. Ce principe permet ainsi de faire une reprise de provisions sur ces tiers dans ce cas.

Extraction des clients douteux

L'extraction des écritures de clients douteux repose sur les principes suivants:

- Lire la table des mouvements historiques FMHISTORAU XI
- Extraire les écritures non soldées à fin de période sur les comptes généraux « clients douteux ». Ces comptes généraux sont paramétrés dans la table « Clients douteux » (table FPPRVDTX) dans la règle de calcul générale.
- Prise en compte écritures :
 - non soldées comptabilisées sur des périodes inférieures ou égales à la période d'arrêté.
 - soldées dont la date du plus haut lettrage est supérieure à la date de fin de période.
- Alimenter le montant TTC des écritures non soldées dans la table des « Provisions clients en global par poste » (table FMPRVDC).
- **Si la « règle de calcul générale » gère « les taux de provision par retard »** (zone CPROVRET = 1 dans FPPRVDC), alors le traitement alimente automatiquement le fichier « Justificatif des provisions par jours de retard » FMPRVDCR correspondant aux créances ventilées par jours de retard. Le principe est le suivant :
 - **Si la règle de calcul générale gère la « gestion par code risque » (= OUI ou les deux)**, alors deux situations se présentent :
 - **Les tiers ont un « code risque »** dans le fichier « Risques tiers » (FPENCOURS), c'est donc la règle par code risque qui s'applique.
 - Pour chaque code risque client, le traitement recherche le nombre de jours de retard paramétré dans les colonnes 1 à 7 dans la table « Provisions Risque » de la règle de calcul.
 - Pour chaque tiers, le traitement calcule le sous-total des créances TTC par colonne de retard, par rapport à la date d'arrêté correspondant à la date de fin de période de sélection si inférieure à la date du jour, sinon la date d'arrêté est égale à la date du jour.
 - Le fichier « Justificatifs de provisions par jours de retard » FMPRVDCR est automatiquement alimenté. Ces montants TTC serviront de base de calcul pour alimenter les autres zones « montant HT, assurance, franchise,.. » du fichier FMPRVDCR.
 - **Les tiers n'ont pas de « code risque »** dans le fichier « Risques tiers » (FPENCOURS), c'est donc la « règle par société » qui s'applique.
 - Le traitement recherche alors le nombre de jours de retard paramétré dans les colonnes 1 à 7 dans la « Règle par société ».

- Pour chaque tiers, le traitement calcule le sous-total des créances TTC par colonne de retard, par rapport à la date d'arrêté correspondant à la date de fin de période de sélection si inférieure à la date du jour, sinon la date d'arrêté est égale à la date du jour.
 - Le fichier « Justificatif des provisions par jours de retard » FMPRVDCR est automatiquement alimenté. Ces montants TTC serviront de base de calcul pour alimenter les autres zones « montant HT, assurance, franchise,.. » du fichier FMPRVDCR.
- **Si la règle de calcul générale ne gère pas la « gestion par code risque » (= NON),** alors c'est la « Règle par société » qui s'applique. Le principe est le même que pour les tiers sans code risque :
- le nombre de jours de retard est recherché dans les colonnes 1 à 7 de la règle par société,
 - un sous-total des créances TTC par colonnes de retard est calculé, par rapport à la date d'arrêté.
 - et le fichier « Justificatif des provisions par jours de retard » (table FMPRDVCR) est alimenté.

Pour ventiler le sous-total des créances TTC dans les colonnes de retard, le calcul est le suivant :

Colonne 1 = Date d'arrêté – nombre de jours de la colonne1 = date1 : on cumule toutes les échéances qui sont supérieures à date1

Colonne 2 = Date d'arrêté – nombre de jours de la colonne2 = date2 : on cumule toutes les échéances comprises entre date1 et date2

Colonne 3 = Date d'arrêté – nombre de jours de la colonne3 = date3 : on cumule toutes les échéances comprises entre date2 et date3

Etc.... jusqu'à colonne 7 « au-delà ».

Exemple *Date d'arrêté* 30.06.2013

Col 1 = 30 jours => 30.06.2013 - 30 jours = 31.05.2013 (*Echéances > au 31.05.13*)

Col 2 = 60 jours => 30.06.2013 - 60 jours = 30.04.2013 (*Echéances comprises entre le 30.04.2013 et 31.05.2013*)

Etc.... jusqu'à colonne 7 « au-delà » : cumul de toutes les échéances restantes.

Extraction des provisions à reprendre

L'extraction des provisions à reprendre repose sur les principes suivants:

- Rechercher les cumuls dans la table FMCUMUL des comptes de provisions à reprendre. Ces comptes sont paramétrés dans la table des « Comptes à reprendre » (Exemple 491xxx ou 495xxx) (Table FPPRVREP) dans la règle de calcul des provisions.
- Extraction des soldes à fin d'exercice précédent :
 - si les reports de l'exercice précédent ont été effectués (Zone « Report de l'exercice précédent » est différent de 0 sur l'exercice N), le traitement recherche les soldes des comptes généraux/Tiers sur la période 000000 de l'exercice N.
 - si les reports de l'exercice précédent n'ont pas été effectués (Zone « Report de l'exercice précédent » est égal à 0 sur l'exercice N), le traitement recherche les soldes des comptes généraux/tiers sur toutes les périodes de l'exercice N-1.
- Pour chaque compte/tiers, le traitement alimente la colonne « Provision N-1 » (zone DMNTPRVANT) du fichier des « Provisions clients en total par poste » (table FMPRVDC)

Edition de l'état justificatif des écritures extraites

« L'état justificatif des écritures extraites » est effectué à partir des enregistrements des comptes de clients douteux,

- par société/établissement si la gestion des provisions est par établissement ou par
- par société si la gestion des provisions est par société

Lors du "calcul des provisions", cette édition peut être générée à la demande. En effet, si le critère « Edition détaillée » est coché, alors « l'édition de l'état justificatif des écritures extraites » est générée. Sinon, cette édition de contrôle n'est pas générée lors du calcul des provisions.

La page de garde se présente comme suit :

INFOR	Société CE201 IGS FRANCE	Le 08/10/2013 à 14:35:17
DÉTAIL DES ÉCRITURES EXTRAITES		
Critères de sélections		
Etablissement		
Périmètre		
Exercice	2013	Exercice 2013
Période	201305	Juin
Echéance de fin	31/08/2013	
Auxiliaire	C	AUXILIAIRE CLIENTS
Tiers début		
Tiers fin		
Risque début		
Risque fin		
Journal	80E	ODG + ext auto
Date comptabilisation	05/07/2013	
Edition détaillée	<input checked="" type="checkbox"/>	
Justificatif des provisions par retard	<input checked="" type="checkbox"/>	
Traitement Batch	<input checked="" type="checkbox"/>	

Les critères complémentaires se présentent comme suit :

INFOR		Société CEZ01 IGS FRANCE	Le 08/10/2013 à 14:35:17	
Critères Complémentaires				
Profession			à	
Genre			à	
Secteur commercial			à	
Activités			à	
Tiers payeurs			à	
Code statistique 1	S2 TIERS HORS GROUPE		à	S2 TIERS HORS GROUPE
Code statistique 2	A1 ANALYSE 01		à	A1 ANALYSE 01
Commercial			à	
Responsable	PLA PAUL LARSON		à	PLA PAUL LARSON
Groupe	C GROUPE C		à	C GROUPE C
Région	ID ILE DE FRANCE		à	ID ILE DE FRANCE
Pays	FR FRANCE		à	FR FRANCE

La liste du détail des écritures extraites se présente comme suit :

INFOR		Société CEZ01 IGS FRANCE	Etablissement : TOUS		Utilisateur : CEZ						
Auxiliaire : C AUXILIAIRE CLIENTS		DÉTAIL DES ÉCRITURES EXTRAITES			Mois(s) écoulé(s) : Le 08/10/2013 à 14:35:17						
Aux/Tiers	Date échéance	CG	Journal	N° Enreg	Rét.Document	Date comptable	Date écriture	Libellé	Débit	Crédit	
C C200 MEDECIN LOUIGOR SARL											
Risque :											
	2505/2013	418110	70	D7005	3D7005	04/04/2013	04/04/2013	MEDECIN LOUIGOR court	4000.00	0	
	2506/2013	418110	70	D7006	3D7006	09/09/2013	09/09/2013	MEDECIN LOUIGOR court	300.00	0	
	2501/2013	418110	70	F4001	3F4001	03/03/2013	03/03/2013	MEDECIN LOUIGOR court	1194.00	0	
Tiers C C200 MEDECIN LOUIGOR SARL									Solde	5494.00	0
C C260 DOMINIQUE SARL											
Risque : R003											
	0304/2013	418110	70	F4400	3F4400	03/03/2013	03/03/2013	DOMINIQUE SARL	717.00	0	
	0405/2013	418110	70	F4410	3F4410	04/04/2013	04/04/2013	DOMINIQUE SARL	475.00	0	
Tiers C C260 DOMINIQUE SARL									Solde	1192.00	0
C C270 MELANIE SARL											
Risque :											
	0103/2013	418000	70	F4001	3F4001	01/01/2013	01/01/2013	MELANIE snc 0004	887.00	0	
	0303/2013	414000	70	F4002	3F4002	03/03/2013	03/03/2013	MELANIE SARL	887.00	0	
Tiers C C270 MELANIE SARL									Solde	1774.00	0
C C287 ELODIE DECO											
Risque :											
	1506/2013	418110	70	A10001	3A10001	15/05/2013	15/05/2013	ELODIE DECO	0	3066.00	
Tiers C C287 ELODIE DECO									Solde	0	3066.00
C C290 VIVIANE SARL											
Risque : R004											
	0304/2013	418110	70	A1001	3A1001	03/03/2013	03/03/2013	avis et dossier	0	1055.00	
	0604/2013	418110	70	A1002	3A1002	06/03/2013	06/03/2013	avis et dossier	0	1044.00	
	0506/2013	418110	70	F4001	3F4001	05/05/2013	05/05/2013	fact et dossier	2048.00	0	
	0509/2013	418110	70	F4002	3F4002	01/06/2013	01/06/2013	fact et dossier	316.00	0	
Tiers C C290 VIVIANE SARL									Solde	1055.00	0
C C370 ELIARD SA											
Risque : R002											
	1503/2013	418000	70	D7000	3D7000	15/02/2013	15/02/2013	clients dossier	837.00	0	
	1704/2013	418000	70	D7010	3D7010	17/03/2013	17/03/2013	clients dossier	358.00	0	
Tiers C C370 ELIARD SA									Solde	1195.00	0
C C400 ELOISE SARL											
Risque :											
	3004/2013	418110	70	D7400	3D7400	03/03/2013	03/03/2013	Risque / fact prospect	4100.00	0	

Traitement des provisions

INFOR		Société : CEZ01 AG FRANCE		Etablissement : TOUS				Utilisateur : CEZ			
Auxiliaire : C AUXILIAIRE CLIENTS			DÉTAIL DES ECRITURES EXTRAITES					Montant société		Le 08/10/2013 à 14:35:17	
Aux/Tiers	Date échéance	CG	Journal	N° Enreg	Ref Document	Date comptable	Date écriture	Libellé	Debit	Credit	
C C400 ELOISE SARL											
Risque :											
	31/03/2013	418110	70	DT106	ADT106	03/03/2013	03/03/2013	ELOISE SARL	2400,00	0	
	15/05/2013	418500	70	DT450	ADT450	15/05/2013	15/05/2013	Régie module 308	2000,00	0	
Tiers C C400 ELOISE SARL									Solde	4400,00	0
C C500 JACQUOT SARL / CEZ01											
Risque : R002											
	10/02/2013	418110	70	FA001	XFAG01	02/02/2013	02/02/2013	JACQUOT SARL / CEZ01	2000,00	0	
	03/03/2013	418110	70	DT003	ADT003	03/03/2013	03/03/2013	JACQUOT SARL / CEZ01	4500,00	0	
	18/09/2013	418110	70	DT700	ADT700	05/05/2013	05/05/2013	fact débiteuse	4000,00	0	
	25/09/2013	418110	70	DT710	ADT710	20/09/2013	20/09/2013	JACQUOT SARL / CEZ01	2000,00	0	
	03/05/2013	418110	70	DT900	ADT900	04/04/2013	04/04/2013	JACQUOT SARL / CEZ01	3000,00	0	
Tiers C C500 JACQUOT SARL / CEZ01									Solde	11000,00	0
C C530 JEREMY SARL											
Risque :											
	31/03/2013	416500	70	FA001	XFAG01	21/01/2013	21/01/2013	JEREMY SARL	1100,00	0	
	02/03/2013	416500	70	FA002	XFAG02	02/03/2013	02/03/2013	JEREMY SARL	8100,00	0	
Tiers C C530 JEREMY SARL									Solde	9200,00	0
C C640 MATHIEU SARL											
Risque : R002											
	15/03/2013	418100	70	DT100	ADT100	01/01/2013	01/01/2013	MATHIEU SARL	1700,00	0	
	15/03/2013	418500	70	DT150	ADT150	15/01/2013	15/01/2013	MATHIEU SARL	4100,00	0	
	02/03/2013	418500	70	DT200	ADT200	02/02/2013	02/02/2013	MATHIEU SARL	4700,00	0	
	10/04/2013	418500	70	DT300	ADT300	03/03/2013	03/03/2013	MATHIEU SARL	3100,00	0	
	03/05/2013	418100	70	DT400	ADT400	04/04/2013	04/04/2013	MATHIEU SARL	2300,00	0	
	15/06/2013	418500	70	DT500	ADT500	05/05/2013	05/05/2013	MATHIEU SARL	1100,00	0	
Tiers C C640 MATHIEU SARL									Solde	17900,00	0
C C799 HARMONIE Sarl											
Risque :											
	20/05/2013	416100	70	DTX002	ADTXXX02	20/05/2013	20/05/2013	HARMONIE Sarl	3500,00	0	
Tiers C C799 HARMONIE Sarl									Solde	3500,00	0
TOTAL GÉNÉRAL									Solde	107500,00	0

Edition de l'état justificatif des provisions en retard

« L'état justificatif des provisions par retard » est effectué à partir des enregistrements générés dans la table FMPRVDCR.

- par société/établissement si la gestion des provisions est par établissement ou par
- par société si la gestion des provisions est par société

Lors du "calcul des provisions", cette édition peut être générée à la demande. En effet, si le critère « Justificatif des provisions par retard » est coché, alors cette édition est générée. Sinon, cette édition de contrôle n'est pas générée lors du calcul des provisions.

La page de garde se présente comme suit :



Société CEZ01 IGS FRANCE

Le 08/10/2013 à 14:35:20

JUSTIFICATIF DES PROVISIONS PAR RETARD

Critères de sélections

Etablissement		
Périmètre		
Exercice	2013	Exercice 2013
Période	201306	Juin
Date échéance fin	31/08/2013	
Auxiliaire	C	AUXILIAIRE CLIENTS
Tiers début		
Tiers fin		
Risque début		
Risque fin		
Journal	80E	ODG + ext auto
Date comptabilisation	05/07/2013	
Edition détaillée	<input checked="" type="checkbox"/>	
Justificatif des provisions par	<input checked="" type="checkbox"/>	
Traitement Batch		<input checked="" type="checkbox"/>

Les critères complémentaires se présentent comme suit :

INFOR		Société CEZ01 IGS FRANCE		Le 08/10/2013 à 14:35:20	
Critères Complémentaires					
Profession				à	
Genre				à	
Secteur commercial				à	
Activités				à	
Tiers payeurs				à	
Code statistique 1	S2 TIERS HORS GROUPE			à	S2 TIERS HORS GROUPE
Code statistique 2	A1 ANALYSE 01			à	A1 ANALYSE 01
Commercial				à	
Responsable	PLA PAUL LARSON			à	PLA PAUL LARSON
Groupe	C GROUPE C			à	C GROUPE C
Région	ID ILE DE FRANCE			à	ID ILE DE FRANCE
Pays	FR FRANCE			à	FR FRANCE

L'état justificatif des provisions par retard de contrôle se présente comme suit :

INFOR		Société CEZ01 IGS FRANCE		Etablissement : TOUS		Utilisateur : CEZ		
Auxiliaire : C AUXILIAIRE CLIENTS		JUSTIFICATIF DES PROVISIONS PAR RETARD				Le 08/10/2013 à 14:35:20		
	Mnt TTC	Mnt HT	Mnt Garantie	Base Prov	Taux Prov	Prov cumul	Prov N-1	Dot/Rep
C C209 MEDECIN LOUGOR SARL								
Risque :								
30 Jours	300.00	250.84	0.00	250.84	81.00	228.29		
60 Jours	4 000.00	3 344.48	0.00	3 344.48	92.00	3 076.92		
90 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	85.00	0.00		
120 Jours	1 198.00	1 000.00	0.00	1 000.00	84.00	840.00		
150 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	85.00	0.00		
210 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	86.00	0.00		
> 210 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	86.00	0.00		
Total C C209 MEDECIN LOUGOR SARL	5498.00	4695.32	0.00	4 695.32		4345.19	0.00	4345.19
C C260 DOMINIQUE SARL								
Risque : R003								
30 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	81.00	0.00		
60 Jours	475.45	453.46	0.00	453.46	82.00	371.94		
90 Jours	717.00	680.18	- 100.00	780.18	83.00	647.95		
120 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	84.00	0.00		
150 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	85.00	0.00		
210 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	86.00	0.00		
> 210 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	86.00	0.00		
Total C C260 DOMINIQUE SARL	1192.45	1133.65	- 100.00	1 233.65		1019.39	0.00	1019.39
C C270 MELANIE SARL								
Risque :								
30 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	81.00	0.00		
60 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	82.00	0.00		
90 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	83.00	0.00		
120 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	84.00	0.00		
150 Jours	1 794.00	1 500.00	0.00	1 500.00	85.00	1 425.00		
210 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	86.00	0.00		
> 210 Jours	0.00	0.00	0.00	0.00	86.00	0.00		
Total C C270 MELANIE SARL	1794.00	1500.00	0.00	1 500.00		1425.00	0.00	1425.00

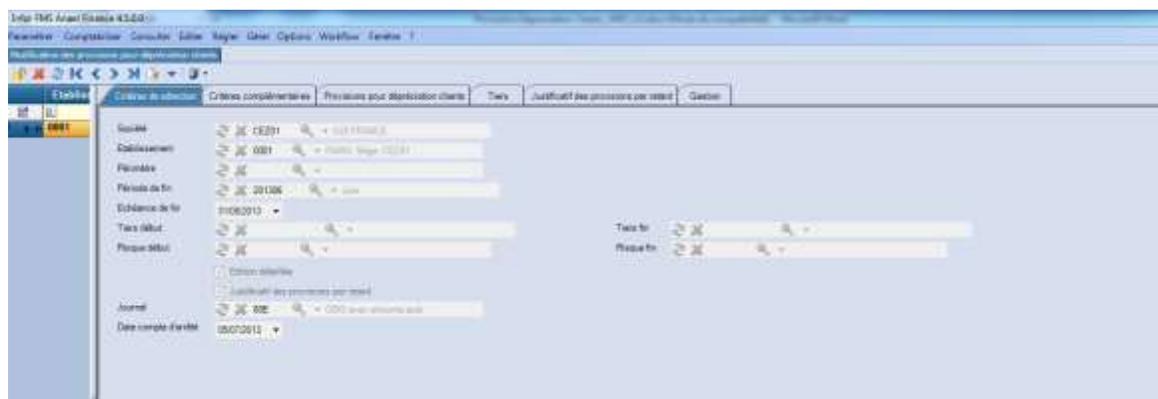
Modification des provisions

La modification des provisions présente les données en plusieurs onglets.

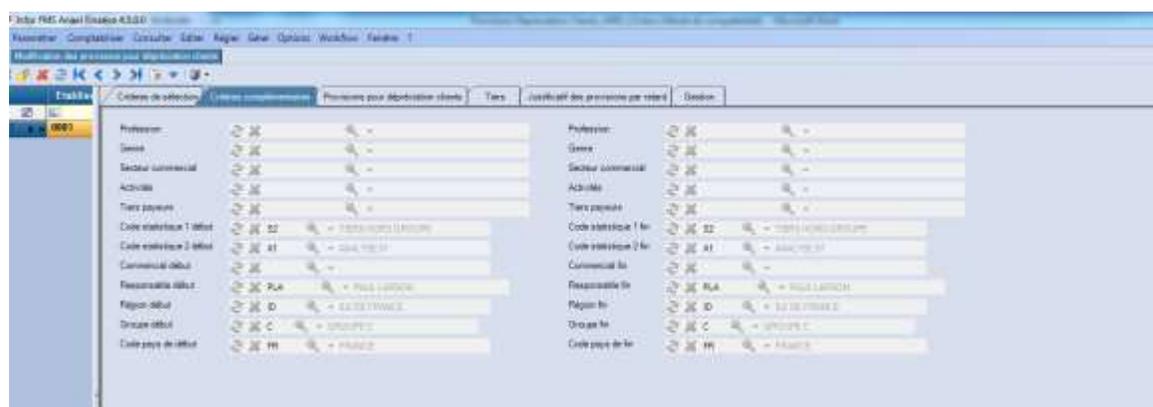
Un tableau correspondant aux demandes en cours. Dès que la demande est verrouillée, un verrou est posé sur la demande. Les données proviennent de la table **FMPRVDCENC**.

- Un onglet « Critères de sélection » affiche les critères de sélection pris en compte dans le calcul des provisions. Tous les critères sont protégés.
- Un onglet « Critères complémentaires » affiche les critères complémentaires pris en compte dans le calcul des provisions. Tous les critères sont protégés.

Les critères de sélection se présentent comme suit :



Les critères complémentaires se présentent comme suit :



Remarques sur l’affichage du tableau « Provisions dépréciation clients » (Cf table FMPRVDC):

- **si la zone « taux de provision par retard » est cochée dans la règle générale**, le « taux de provision » est à blanc dans le tableau de l’onglet « Provisions pour dépréciation clients ». En effet, les taux variables de provision en fonction du nombre de jours de retard peuvent être consultés dans l’onglet « Justificatifs des provisions par retard ». (Voir exemple ci-dessus).
- **Si la zone « taux de provision par retard » n’est pas cochée dans la règle générale**, le « taux de provision » est renseigné dans le tableau de l’onglet « Provisions pour dépréciation clients ». En effet, le taux de provision fixe est extrait de la règle par société, ou de la règle par code risque (si la gestion par code risque est activée), puis mémorisé dans la table FMPRVDC.

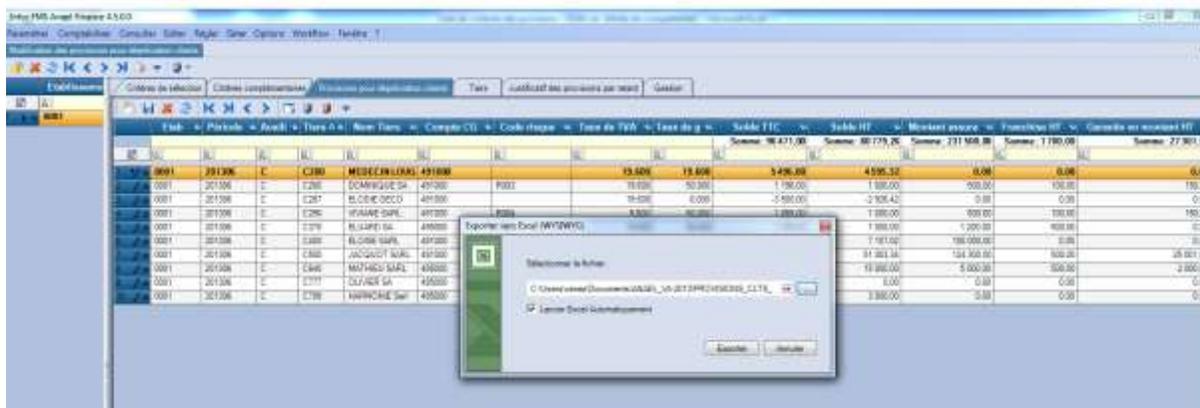
The screenshot shows a spreadsheet interface with multiple columns. The columns are labeled: Solde TTC, Solde HT, Montant assuré, Franchise HT, Garantie en montant HT, Base provision, Taux de calcul de la provision, Provision garantie, Provisions R.T., Provisions R., and Provision max. The data rows contain numerical values for each of these categories across different rows.

- **Si la règle de calcul générale est gérée par établissement**, alors les zones « taux de garantie, Assurances/LCA, franchise et montant garanti » ne sont pas alimentées dans la table FMPRVDC. Ces colonnes ne sont donc pas renseignées dans le tableau de l’onglet « Provisions dépréciation clients ». En effet, le montant de l’assurance en provenance du fichier « Risques tiers » (FPENCOURS) est mémorisé au niveau société. Il ne peut pas être éclaté par établissement.

The screenshot shows a detailed view of the FMPRVDC table. The columns include: Période, Assis, Taux, New Tiers, Garantie, Code, Taux de TGA, Taux de garantie, Montant assurance, Franchise HT, Garantie en montant HT, Solde TTC, Solde HT, and Base provision. The rows list various companies such as WYOMING SA, CALACE SARL, L'ESPERANCE SARL, etc., with their respective financial values.

Traitement des provisions

Le bouton « Excel » permet d'exporter sur Excel les provisions calculées.



La liste de contrôle des provisions se présente sur Excel comme suit :

The screenshot shows an Excel spreadsheet with the following data:

Libé	Période	Société	Type	N° de Tiers	Compte CG	Code risque	Taux de TVA	tarif de g.	Solde TTC	Solde HT	Montant provision LCA	Provision HT	Garantie au moment HT	Total provision
1	20100	E	226	MISE EN LIGNE	491000	PROV	19,4	19,4	5.496,00	4.596,52	0,00	0,00	0,00	4.596,52
2	20100	E	226	COMPTAGE SA	491000	PROV	19,4	19,4	1.990,00	1.656,00	0,00	0,00	0,00	1.656,00
3	20100	E	226	BLONDE SA	491000	PROV	19,4	19,4	2.500,00	2.094,42	0,00	0,00	0,00	2.094,42
4	20100	E	226	BLONDE SA	491000	PROV	19,4	19,4	1.990,00	1.656,00	0,00	0,00	0,00	1.656,00
5	20100	E	226	BLONDE SA	491000	PROV	19,4	19,4	1.990,00	1.656,00	0,00	0,00	0,00	1.656,00
6	20100	E	226	BLONDE SA	491000	PROV	19,4	19,4	1.990,00	1.656,00	0,00	0,00	0,00	1.656,00
7	20100	E	226	BLONDE SA	491000	PROV	19,4	19,4	1.990,00	1.656,00	0,00	0,00	0,00	1.656,00
8	20100	E	226	BLONDE SA	491000	PROV	19,4	19,4	1.990,00	1.656,00	0,00	0,00	0,00	1.656,00
9	20100	E	226	BLONDE SA	491000	PROV	19,4	19,4	1.990,00	1.656,00	0,00	0,00	0,00	1.656,00
10	20100	E	226	BLONDE SA	491000	PROV	19,4	19,4	1.990,00	1.656,00	0,00	0,00	0,00	1.656,00
11	20100	E	226	BLONDE SA	491000	PROV	19,4	19,4	1.990,00	1.656,00	0,00	0,00	0,00	1.656,00
12	20100	E	226	BLONDE SA	491000	PROV	19,4	19,4	1.990,00	1.656,00	0,00	0,00	0,00	1.656,00
13	20100	E	226	BLONDE SA	491000	PROV	19,4	19,4	1.990,00	1.656,00	0,00	0,00	0,00	1.656,00
14	20100	E	226	BLONDE SA	491000	PROV	19,4	19,4	1.990,00	1.656,00	0,00	0,00	0,00	1.656,00

L'onglet « Tiers » affiche une vue synthétique des données calculées pour le tiers sélectionné : Solde TTC, solde HT, taux moyen de TVA, taux de garantie, assurance/LCA, montant franchise HT, montant garanti, taux de provision, provision cumulée N, provision N-1, provision modifiée, provision comptabilisée. Aucun montant n'est modifiable sur cet écran.

Il se présente comme suit :

Code client : R04

Compte CC	48100	Solde TTC	1085,000
Taux moyen de TVA	5,50%	Solde HT	1000,000
Taux de garantie	50,00%	Montant assurance LCA	400,000
		Franchise HT	700,000
		Garantie en montant HT	100,000
Taux de calcul de la provision	30,00%	Base provision	850,000
Provision cumulée	880,000	Provision modifiée	700,000
Provision N-1	0		
Provision N	480,000	Provision recalculée	700,000

L'onglet « **Justificatif des provisions par retard** » est renseigné uniquement si la règle de calcul générale a activé « le taux de provision par retard ». Les données de cet onglet proviennent de la table **FMPRVDCR**.

Cet onglet correspond au détail des calculs par poste en fonction du nombre de jours de retard défini dans la règle par société, ou dans la règle par code risque (si gestion par code risque activée). Cet onglet est accessible dès qu'un tiers est sélectionné dans l'onglet « Provisions dépréciations clients ».

Rappel : la somme des colonnes 1 à 7 chaque poste dans l'onglet « Justificatif provisions par retard » correspond au montant global affiché dans l'onglet « Provision dépréciation clients »

La ventilation des soldes TTC dans les colonnes 1 à 7 se présente comme suit :

	1	2	3	4	5	6	7
TTC	1190.000	2181.000	2100.000	4.794.000	1.000.000	0.000	0.000

La ventilation des soldes HT dans les colonnes 1 à 7 se présente comme suit :

	1	2	3	4	5	6	7
HT	8.000	8.000	1400.000	2000.000	3000.000	1400.000	8.000

La ventilation de l'assurance/LCA HT dans les colonnes 1 à 7 se présente comme suit :

	1	2	3	4	5	6	7
Ass. HT	0.000	0.000	331.333	446.667	500.000	1331.333	1000.000

La ventilation de la franchise HT dans les colonnes 1 à 7 se présente comme suit :

Colonne	1	2	3	4	5	6	7
Montant	0,00€	8,00€	33,33€	80,00€	100,00€	110,00€	140,00€

La ventilation des montants garantis dans les colonnes 1 à 7 se présente comme suit :

Colonne	1	2	3	4	5	6	7
Montant	0,00€	0,00€	131,33€	390,00€	600,00€	810,00€	1000,00€

La ventilation des bases de provision dans les colonnes 1 à 7 se présente comme suit :

Colonne	1	2	3	4	5	6	7
Montant	0,00€	800,00€	1100,00€	2000,00€	3400,00€	4500,00€	5000,00€

Les taux variables de provision dans les colonnes 1 à 7 se présentent comme suit :

Colonne	1	2	3	4	5	6	7
Taux (%)	0,00%	81,00%	81,00%	80,00%	81,00%	80,00%	80,00%

Les provisions cumulées dans les colonnes 1 à 7 se présentent comme suit :

Colonne	1	2	3	4	5	6	7
Montant	0,00€	800,00€	1900,00€	3900,00€	5300,00€	6800,00€	6800,00€

Exemple

Dans notre exemple, dans l'onglet « Provisions pour dépréciation clients », le Solde TTC (en global) du tiers **C640** est de = **15 000 EUR**

Dans l'onglet « Justificatifs des provisions par retard », les soldes TTC sont ventilés comme suit dans les colonnes 1 à 7 :

TTC sur DJRSRET1 = 1000 EUR,

TTC sur DJRSRET2 = 2000 EUR,

TTC sur DJRSRET3 = 3000 EUR

TTC sur DJRSRET4 = 4000 EUR

TTC sur DJRSRET5 = 5000 EUR

TTC DJRSRET6 = 0 EUR

TTC sur DJRSRET7 = 0 EUR

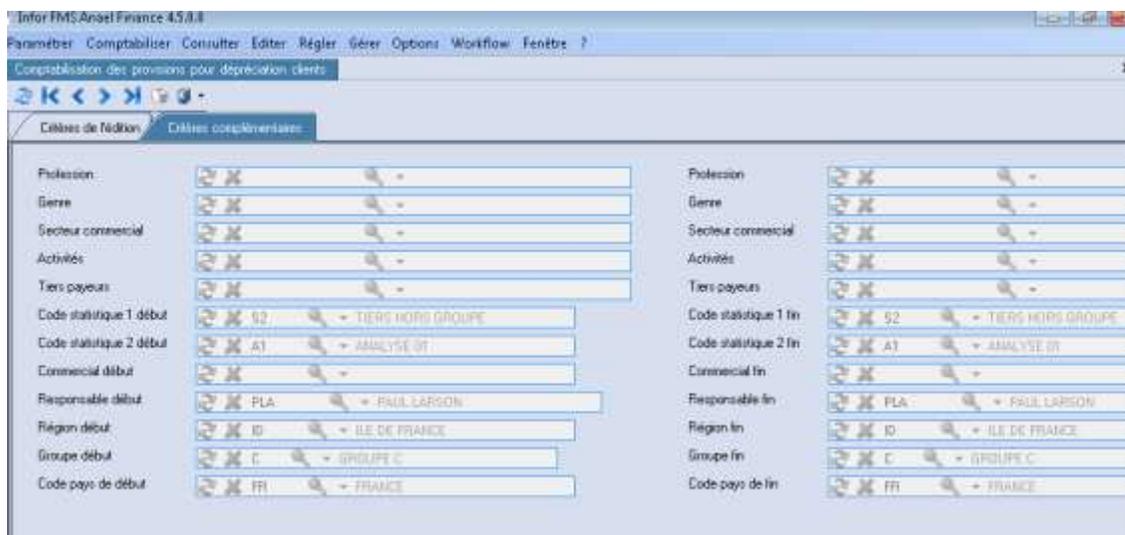
Comptabilisation des provisions

Dès qu'une demande de provision est en cours de comptabilisation (en BATCH), un verrou est posé sur la demande en cours dans le fichier GMVERROU.

L'écran se présente comme suit :



Les critères complémentaires sont rappelés dans cet onglet.



Société : zone protégée.

Cette zone correspond à la société courante. La zone est protégée.

Exercice : zone protégée.

Cette zone est pré-chargée par le code exercice sélectionné lors du calcul des provisions.

Journal de comptabilisation : zone obligatoire. La valeur doit exister dans la table des journaux. Deux cas de figure se présentent :

- Si la période comptable n'est pas la dernière période de l'exercice, alors le journal de comptabilisation doit être à extourne automatique obligatoirement. Sinon, un message bloquant est affiché.
- Si la période comptable correspond à la dernière période de l'exercice, alors le journal de comptabilisation ne doit pas être à extourne automatique. Sinon, un message bloquant est affiché.

Date de comptabilisation : zone obligatoire.

Cette zone est pré-chargée par la date de comptabilisation sélectionnée lors du calcul des provisions. Elle doit appartenir à l'exercice sélectionné. Elle doit être sur une période ouverte. Elle doit être supérieure ou égale à la date d'arrêté (= dernier jour de la période de fin, ou à défaut la date système si période correspondant à la date du jour).

Période comptable : zone protégée.

Elle est alimentée à partir de la date de comptabilisation. Si la date comptable est modifiée, la période comptable est remise à jour automatiquement.

Traitement définitif : Case à cocher.

Si cette zone n'est pas cochée, le traitement provisoire génère une liste de contrôle des « Provisions à comptabiliser ». La mention « Liste provisoire » est indiquée dans l'entête de la liste de contrôle. Aucune écriture comptable n'est générée dans FMINTEGRATION.

Si cette zone est cochée, le traitement définitif :

- génère une liste de contrôle des « Provisions à comptabiliser ».
- alimente les écritures de Dotations aux provisions ou Reprise de provisions dans FMINTEGRATION.
- supprime la demande en cours, et épure les fichiers :
 - o FMPRVDCENC : demande en cours
 - o FMPRVDC : Provisions en global par poste
 - o FMPRVDCR : Justificatif des provisions par retard
- lève le verrou sur la demande en cours dans GMVERROU.

La page de garde se présente comme suit :

Société CEZ01 IGS FRANCE Le 27/09/2013 à 09:49:38

INFOR **LISTE DES PROVISIONS À COMPTABILISER**

Critères de sélections :

Exercice	2013	Exercice 2013
Période	201306	Juin
Journal	BOE	ODG + ext auto
Date de comptabilisation	05/07/2013	

Traitement Définitif	<input type="checkbox"/>
Traitement Batch	<input checked="" type="checkbox"/>

Les critères complémentaires se présentent comme suit :

INFOR Société CEZ01 IGS FRANCE Le 27/09/2013 à 09:49:38

Critères Complémentaires

Profession	à	
Genre	à	
Secteur commercial	à	
Activités	à	
Tiers payeurs	à	
Code statistique 1	S2 TIERS HORS GROUPE	à S2 TIERS HORS GROUPE
Code statistique 2	A1 ANALYSE 01	à A1 ANALYSE 01
Commercial		à
Responsable	PLA PAUL LARSON	à PLA PAUL LARSON
Groupe	C GROUPE C	à C GROUPE C
Région	ID ILE DE FRANCE	à ID ILE DE FRANCE
Pays	FR FRANCE	à FR FRANCE

La liste des provisions à comptabiliser se présente comme suit :

INFOR		Société		CEZ01 IGS FRANCE		Utilisateur : CEZ				
		LISTE DES PROVISIONS A COMPTABILISER							Le 27/09/2013 à 09:49:38	
		Etat provisions								
Auxi/Tiers	Mnt TTC	Mnt HT	Mnt Garantie	Base Prov	Taux Prov	Prov cumul	Prov N-1	Dot/Rep		
CC200 MEDECIN LOUGOR com	5495.00	4595.32	0.00	4595.32	0.00	4199.23	0.00	4199.23		4199.23
CC260 DOMINIQUE SARL	1190.00	1000.00	-783.00	1755.00	0.00	1273.50	0.00	1273.50		1273.50
CC287 ELODIE DECO	-3500.00	-2926.42	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
CC290 VIVIANE SARL	1055.00	1000.00	155.00	950.00	0.00	700.00	0.00	700.00		700.00
CC400 ELOISE SARL	8500.00	7107.02	0.00	7107.02	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
CC500 JACQUOT SARL / CEZ0	21000.00	21003.34	40752.66	10200.07	0.00	9556.70	0.00	9556.70		9556.70
TOTAL CG 491900						14725.52	0.00	14725.52		14725.52
CC640 MATHIEU SARL	17940.00	15000.00	3950.00	11050.00	0.00	9150.00	-1700.00	7450.00		7450.00
CC799 HARMONIE Sarl	3599.00	3880.00	0.00	3880.00	0.00	2700.00	-1000.00	1700.00		1700.00
CC777 OLIVIER SA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-120.00	-120.00		-120.00
CC370 ELUARD SA	1190.00	1000.00	750.00	200.00	0.00	200.00	-50.00	150.00		150.00
TOTAL CG 495000						12101.75	-11870.00	231.75		231.75
TOTAL GÉNÉRAL						26831.27	-11870.00	14961.27		14961.27

Exemple de liste de provisions à comptabiliser par établissement :

INFOR		Société		CEZ01 IGS FRANCE		Utilisateur : CEZ				
		LISTE DES PROVISIONS A COMPTABILISER							Le 09/10/2013 à 15:07:15	
		Etat provisions								
Auxi/Tiers	Risque	Mnt TTC	Mnt HT	Mnt Garantie	Base Prov	Taux Prov	Prov cumul	Prov N-1	Dot/Rep	
CC290 VIVIANE SARL	R004	2110.00	-1764.21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		TOTAL CG 491900					0.00	0.00	0.00	0.00
CC270 MELANIE SARL		897.00	750.00	0.00	750.00	0.00	712.50	0.00	712.50	712.50
		TOTAL CG 495000					712.50	0.00	712.50	712.50
		TOTAL ETABLISSEMENT 6004					712.50	0.00	712.50	712.50
CC630 JEREMY SARL		6296.00	7772.68	0.00	7772.68	0.00	7383.96	0.00	7383.96	7383.96
		TOTAL CG 495900					7383.96	0.00	7383.96	7383.96
		TOTAL ETABLISSEMENT 8005					7383.96	0.00	7383.96	7383.96
CC200 MEDECIN LOUGOR com		5495.00	4595.32	0.00	4595.32	0.00	4245.19	0.00	4245.19	4245.19
CC260 DOMINIQUE SARL	R003	1190.00	1130.00	0.00	1130.00	0.00	930.39	0.00	930.39	930.39
CC400 ELOISE SARL	R001	8500.00	7107.02	0.00	7107.02	0.00	6612.88	0.00	6612.88	6612.88
CC500 JACQUOT SARL / CEZ01	R002	21000.00	21003.34	0.00	21003.34	0.00	42576.25	0.00	42576.25	42576.25
CC287 ELODIE DECO		-3500.00	-2926.42	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CC290 VIVIANE SARL	R004	2105.00	2046.32	0.00	2046.32	0.00	1878.89	0.00	1878.89	1878.89
		TOTAL CG 491900					6246.50	0.00	6246.50	6246.50
CC370 ELUARD SA	R002	1190.00	1000.00	0.00	1000.00	0.00	870.00	-50.00	820.00	820.00
CC640 MATHIEU SARL	R003	17940.00	15000.00	0.00	15000.00	0.00	12500.00	-1700.00	10800.00	10800.00
CC799 HARMONIE Sarl		3599.00	3000.00	0.00	3000.00	0.00	2700.00	-1000.00	1700.00	1700.00
CC777 OLIVIER SA		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-120.00	-120.00	-120.00
CC270 MELANIE SARL		897.00	750.00	0.00	750.00	0.00	712.50	0.00	712.50	712.50
		TOTAL CG 495000					16826.50	-14870.00	4956.50	4956.50
		TOTAL ETABLISSEMENT 6006					16826.50	-14870.00	4956.50	4956.50
TOTAL GÉNÉRAL							81974.54	-11870.00	63064.54	63064.54

Chapitre 5 Intégration des écritures

5

Il faut lancer l'intégration des écritures afin de comptabiliser les écritures de provisions dans le brouillard. L'écran se présente comme suit :

The screenshot shows the 'Intégration des écritures' window in the Anael Finance 4.5.0.0 application. The window title is 'Intégration des écritures' and the menu bar includes 'Paramètres', 'Comptabiliser', 'Consulter', 'Éditer', 'Négler', 'Gérer', 'Options', 'Workflow', and 'Fenêtre 1'. The main area is titled 'Catégorie de sélection' and contains the following fields:

- Groupes de sociétés: [X] [Globe icon] [Refresh icon]
- Société: [X] [Globe icon] [Refresh icon] CE201 [VLS FRANCE]
- Établissement: [X] [Globe icon] [Refresh icon]
- Année: [X] [Globe icon] [Refresh icon]
- Exercice: [X] [Globe icon] [Refresh icon] 2013 [Exercice 2013]
- Période début: [X] [Globe icon] [Refresh icon] 201310 [octobre]
- Période fin: [X] [Globe icon] [Refresh icon] 201310 [octobre]
- N° interne: [] []
- Signature début: [] []
- Signature fin: [] []

Buttons: 'Sélection des journaux', 'Modifier', 'Lancer'.

Options:

- Rupture par établissement
- Type de traitement: [Traitement défilé, par société/Matib du groupe]
- Traitement Batch
- Type d'écritures à traiter: [Tous les codes]
- Contrôle seul
- Liste des pièces jointes
- Type Liste: [Liste séparée]
- Récapitulatif des erreurs d'intégration

Journal	Libellé
832	ODG avec endosse auto

Les écritures de provisions générées dans FMINTEGRATION ont le numéro interne qui commence par PDCxxxx.

La liste de contrôle BATCH se présente comme suit :

INFOR		LISTE DES ECRITURES(BATCH)				Période : 201307		Page 2					
CEZ01 XIS FRANCE Etablissement : Tous		PERIODE 201307 - : 01/07/2013 A 31/07/2013		Utilisateur : CEZ		Le : 25/09/2013 à 15:19:46		EXERCICE 2013					
		JOURNAL 80E ODG + ext auto		Signature :		EXERCICE 2013		ECRITURES COMPTABLES					
Date Compta.	N° Enreg	N° Seq	Etab.	Date Doc	Ref doc	Libellé	CG	Tiers	Moy. paie	Echance	TVA	Montant Débit	Montant Crédit
05/07/2013	00000001	00001 0001	05/07/2013	201306		Provis. dépr.ck 201306	781710						7.300,00
N° interne : PDC0000000000000968													
L1 : RB SAP Cycle													
Dev. EUR Taux : 1,00 Mont dev : 7.300,00 Crédit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 :													
N° ligne ana : 00001 Unité : Quantité : Montant société : -7.300,00 Montant devise : -7.300,00													
Axe0 : Axe produit : NAT02 78 C000													
Axe 1 : Axe région : NAT02 78 B002													
05/07/2013	00000001	00002 0001	05/07/2013	201306		Provis. dépr.ck 201306	485000	C CT99				7.300,00	
N° interne : PDC0000000000000968													
L1 : RB SAP Cycle													
Dev. EUR Taux : 1,00 Mont dev : 7.300,00 Débit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 :													
Total Pièce : PDC0000000000000968 Analytique : 0 7300,00 CG : 7300,00 7300,00													
05/07/2013	00000001	00001 0001	05/07/2013	201306		Provis. dépr.ck 201306	781710						120,00
N° interne : PDC0000000000000969													
L1 : RB SAP Cycle													
Dev. EUR Taux : 1,00 Mont dev : 120,00 Crédit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 :													
N° ligne ana : 00001 Unité : Quantité : Montant société : -120,00 Montant devise : -120,00													
Axe0 : Axe produit : NAT02 78 C000													
Axe 1 : Axe région : NAT02 78 B002													
05/07/2013	00000001	00002 0001	05/07/2013	201306		Provis. dépr.ck 201306	485000	C CT77				120,00	
N° interne : PDC0000000000000969													
L1 : RB SAP Cycle													
Dev. EUR Taux : 1,00 Mont dev : 120,00 Débit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 :													
Total Pièce : PDC0000000000000969 Analytique : 0 120,00 CG : 120,00 120,00													
05/07/2013	00000001	00001 0001	05/07/2013	201306		Provis. dépr.ck 201306	881740						787,00
N° interne : PDC0000000000000970													
L1 : RB SAP Cycle													
Dev. EUR Taux : 1,00 Mont dev : 787,00 Débit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 :													
N° ligne ana : 00001 Unité : Quantité : Montant société : 787,00 Montant devise : 787,00													
Axe0 : Axe produit : NAT02 78 C000													
Axe 1 : Axe région : NAT02 80 B002													
05/07/2013	00000001	00002 0001	05/07/2013	201306		Provis. dépr.ck 201306	485000	C C070				787,00	
N° interne : PDC0000000000000970													
L1 : RB SAP Cycle													
Dev. EUR Taux : 1,00 Mont dev : 787,00 Crédit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 :													
Total Pièce : PDC0000000000000970 Analytique : 787,00 0 CG : 787,00 787,00													
Total Journal : 80E - ODG avec extourne auto pour la période 201307 -												18772,17	18772,17

Chapitre 6 Exemples de calculs de provisions

Calcul avec un taux de provision fixe (en provenance de la règle par société, ou la règle par code risque)

➤ Solde HT < Assurance/LCA HT sur le tiers C370 (Code Risque 002)

Solde HT	Assurance/LCA HT	Taux de Garantie	Franchise HT
1000 EUR	1200 EUR	80 %	50 EUR

Montant garanti : (solde HT x taux de garantie)-franchise = $(1000 \times 80\%) - 50 = 750 \text{ EUR}$

Base de provision : solde HT - Montant garanti = $1000 - 750 = 250 \text{ EUR}$

Provision cumulée : Base de provision x taux de provision = $250 \text{ EUR} \times 100\% = 250 \text{ EUR}$

Provision N-1 : 50 EUR **Provision N =** 200 EUR

Provision recalculée : 200 EUR (*Dotation à comptabiliser*)

Code risque: R002 - Niveau Dépré de Client

Compte CG	495000	Solde TTC	1196.000
Taux moyen de tra	19.600	Solde HT	1000.000
Taux de garantie	80.000	Montant assurance LCA	1200.000
		Franchise HT	50.000
		Garantie en montant HT	750.000
Taux de calcul de la provision	100.000	Base provision	250.000
Provision cumulée	250.000	Provision modifiée	250.000
Provision N-1	-50.000		
Provision N	200.000	Provision recalculée	200.000

➤ **Solde HT > Assurance/LCA HT sur le tiers C260 (Code risque R003)**

Solde HT	Assurance/LCA HT	Taux de Garantie	Franchise HT
1000 EUR	500 EUR	50 %	100 EUR

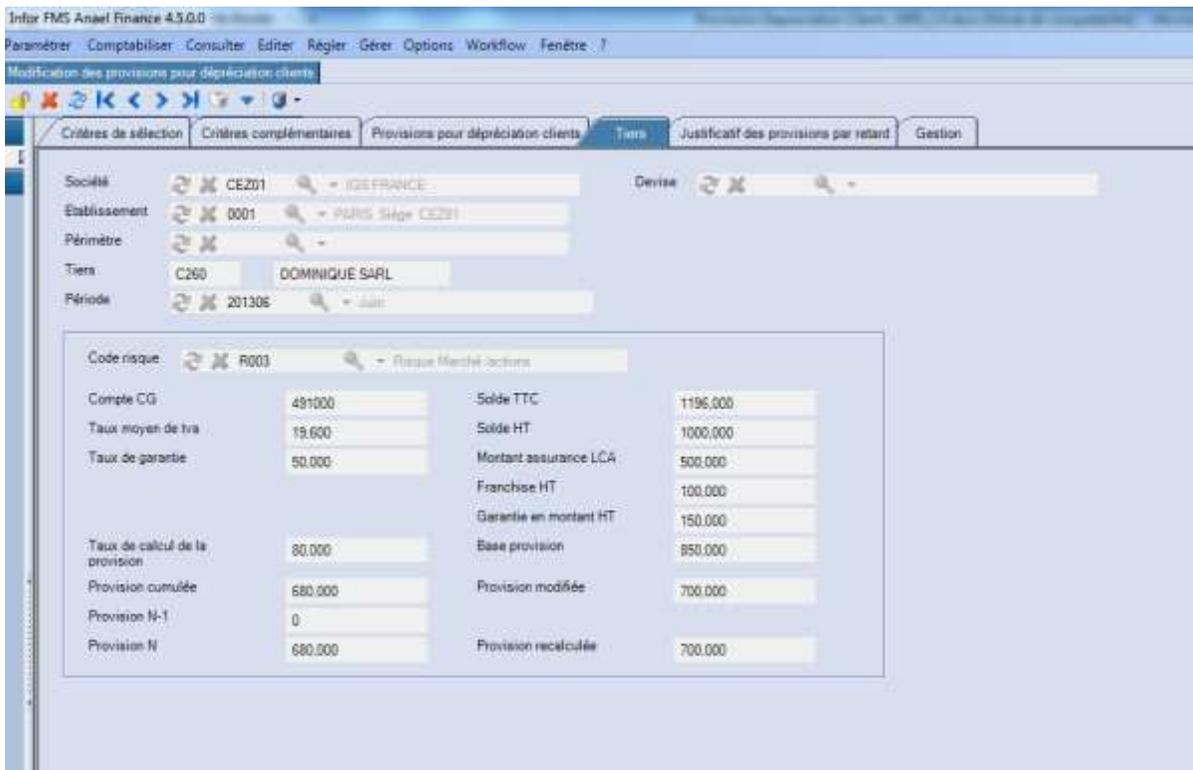
Montant garanti : (Assurance HT x taux de garantie)-franchise (500 x 50 %) - 100 = **150 EUR**

Base de provision : solde HT - Montant garanti = 1000 - 150 = **850 EUR**

Provision cumulée : Base de provision x taux de provision = 850 EUR x 80% = **680 EUR**

Provision N-1 : 0 EUR **Provision N = 680 EUR**

Provision modifiée : 700 EUR **Provision recalculée :** 700 EUR (*Dotation à comptabiliser*)



Calcul des provisions par Etablissement, puis par société sur un même tiers (avec taux fixe de provision)

a) Un tiers a un solde débiteur sur un établissement, et un solde créditeur sur un autre.

Sur le tiers C290/416110, le traitement a extrait un solde débiteur sur l'établissement 0008, et un solde créditeur sur l'établissement 0004. Seul le solde débiteur fait l'objet d'une provision, et le solde créditeur ne fait l'objet d'aucune garantie, ni provision.

Étab	Prélevé	Avant	Tiers	Non Tiers	Compte CC	Code Risque	Taux de TVA	Taux de g	Solde TTC	Solde HT	Montant assuré	Franchise HT	Garantie en montant HT	Desc
0008	20100	C	C290	WVWME S4FL	491000	R004	5,50%	0,00%	-2118,00	-2000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0004	20100	C		WVWME S4FL	481000	R004	5,50%	0,00%	2100,00	2000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

HT	Montant assuré	Franchise HT	Garantie en montant HT	Base provision	Taux de calcul de la provision	Provision calculée	Provision R.T	Provision R	Provision établie	Provision réalisable
1000,00	0,00	0,00	0,00	2000,00	0,00%	0,00	0,00	2400,00	0,00	1800,00
0,00	0,00	0,00	0,00	2000,00	0,00%	0,00	0,00	2400,00	1800,00	1800,00

Si les provisions sont calculées au niveau société sur le tiers C290/416110, le calcul de provision est effectué sur le solde global HT à fin de période :

HT	Montant assuré	Franchise HT	Garantie en montant HT	Base provision	Taux de calcul de la provision	Provision calculée	Provision R.T	Provision R	Provision établie	Provision réalisable
1000,00	0,00	0,00	0,00	2000,00	0,00%	0,00	0,00	2400,00	0,00	1800,00

HT	Montant assuré	Franchise HT	Garantie en montant HT	Base provision	Taux de calcul de la provision	Provision calculée	Provision R.T	Provision R	Provision établie	Provision réalisable
1000,00	0,00	0,00	0,00	2000,00	0,00%	0,00	0,00	2400,00	1800,00	1800,00

Calcul des reprises de provision sur l'année N :

- **Cas du tiers C777 /416110 sans écritures sur le compte 416xxx sur l'année N, avec une dotation sur N-1.**

Une reprise de provision est à comptabiliser sur N (car solde créditeur).

Date	Période	Année	Tiers	N°	N° des Tiers	Compte CD	Code Risque	Taux de TVA	Taux de g	Solde TTC	Solde HT	Montant ancien	Tranche HT	Garantie en écriture HT	Summa
01/01	2018	2	C777	01	01	416110		15,000	0,00	15,000	0,00	0,00	0,00	0,00	15,000
31/12	2018	2													0,00

Date	Période	Année	Tiers	N°	N° des Tiers	Compte CD	Code Risque	Taux de TVA	Taux de g	Solde TTC	Solde HT	Montant ancien	Tranche HT	Garantie en écriture HT	Summa
01/01	2018	2								100,000	0,00	0,00	0,00	0,00	100,000
31/12	2018	2													0,00

- **Cas du tiers C799 /416500 avec des écritures sur le compte 416xxx sur l'année N, et une dotation sur N-1.** Une diminution de la provision est constatée sur N.

Une reprise de provision est à comptabiliser sur N (car solde créditeur).

Date	Période	Année	Tiers	N°	N° des Tiers	Compte CD	Code Risque	Taux de TVA	Taux de g	Solde TTC	Solde HT	Montant ancien	Tranche HT	Garantie en écriture HT	Summa
01/01	2018	2	C799	01	01	416500		1,000,000	0,00	1,000,000	0,00	0,00	0,00	0,00	1,000,000
31/12	2018	2													0,00

Date	Période	Année	Tiers	N°	N° des Tiers	Compte CD	Code Risque	Taux de TVA	Taux de g	Solde TTC	Solde HT	Montant ancien	Tranche HT	Garantie en écriture HT	Summa
01/01	2018	2								1,000,000	0,00	0,00	0,00	0,00	1,000,000
31/12	2018	2													0,00

Calcul des provisions sur un tiers sans assurance :

Le tiers C270 n'a pas d'assurance, ni franchise : la zone « Garantie en montant HT » est alors à 0.

Infor FMS Anael Finance 4.5.0.0

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre 7

Modification des provisions pour dépréciation clients

Critères de sélection Critères complémentaires Provisions pour dépréciation clients Tiers Justificatif des provisions par retard Gestion

Société CE201 IG5 FRANCE Devise

Etablissement 0001 PARIS Siège CE201

Périmètre

Tiers C270 MELANIE SARL

Période 201306 Juin

Code risque

Compte CG	495000	Solde TTC	1794.000
Taux moyen de lva	19.600	Solde HT	1500.000
Taux de garantie	50.000	Montant assurance LCA	0
		Franchise HT	0
		Garantie en montant HT	0
Taux de calcul de la provision	100.000	Base provision	1500.000
Provision cumulée	1500.000	Provision modifiée	1500.000
Provision N-1	0		
Provision N	1500.000	Provision recalculée	1500.000

=====